

Mardi, 16 mai 1995

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 16 MAI 1995

(95/C 151/02)

PARTIE I**Déroulement de la séance**

PRÉSIDENCE DE M. ANASTASSOPOULOS

*Vice-président**(La séance est ouverte à 9 heures.)***1. Adoption du procès-verbal**

M^{mes} McIntosh, Pack, MM. Vecchi, Bertens et Posselt ont fait savoir qu'ils étaient présents la veille mais que leur nom ne figure pas sur la liste de présence.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

2. Dépôt de documents

M. le Président annonce avoir reçu:

a) des commissions parlementaires, les rapports suivants:

– * Rapport sur le projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) 2062/94 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail – commission des affaires sociales et de l'emploi (COM(94)0651 – 4824/95 – C4-0088/95 – 95/0809(CNS))

Rapporteur: M. Skinner
(A4-0103/95)

– * Rapport sur la proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) 1408/71 concernant l'application des dispositions en matière de sécurité sociale pour les travailleurs et indépendants ainsi que leur famille se déplaçant à l'intérieur de la Communauté, le règlement (CEE) 574/72 concernant la fixation du mode d'application du règlement (CEE) 1408/71, du règlement (CEE) 1247/92 modifiant le règlement (CEE) 1408/71 et le règlement (CEE) 1945/93 modifiant le règlement (CEE) 1247/92 – commission des affaires sociales et de l'emploi (COM(94)0135 – C4-0042/94 – 94/0111(CNS))

Rapporteur: M^{me} Oomen-Ruijten
(A4-0107/95)

– * Rapport sur la proposition de règlement du Conseil fixant les règles générales du régime d'aide au coton établies par le protocole n° 4 annexé à l'acte d'adhésion de la Grèce – commission de l'agriculture et du développement rural (COM(95)0035 – C4-0109/95 – 95/0061(CNS))

Rapporteur: M^{me} Fraga Estévez
(A4-0108/95)

– * Rapport sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) 3950/92 établissant un prélèvement supplémentaire dans le secteur du lait et des produits laitiers – commission de l'agriculture et du développement rural (COM(95)0147 – C4-0167/95 – 95/0096(CNS))

Rapporteur: M. Happart
(A4-0109/95)

– Rapport sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement et du Médiateur pour l'exercice 1996 – commission des budgets

Rapporteur: M. Miranda
(A4-0110/95)

– Rapport sur le Livre vert sur la libéralisation des infrastructures des télécommunications et des réseaux de télévision à câbles (partie II) – commission économique, monétaire et de la politique industrielle (COM(94)0682 – C4-0030/95)

Rapporteur: M. Hendrick
(A4-0111/95)

– Rapport sur l'introduction de l'écu comme moyen de paiement légal (rapport du groupe Maas) – commission économique, monétaire et de la politique industrielle

Rapporteur: M. Metten
(A4-0112/95)

– *** Rapport sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord sous la forme d'un échange de lettres entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique concernant les marchés publics (6063/95 – C4-0140/95 – 94/0150(AVC))

Rapporteur: M. Porto
(A4-0113/95)

b) des députés suivants, les questions orales suivantes:

– White, au nom du groupe PSE, à la Commission, sur l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la République sud-africaine (B4-0508/95)

– Kittelmann, Oomen-Ruijten et Jackson, au nom du groupe PPE, à la Commission, sur les relations avec l'Afrique du Sud (B4-0509/95)

Mardi, 16 mai 1995

c) *les propositions de résolution suivantes, déposées conformément à l'article 45, du règlement:*

– Robles Piquer au nom du groupe du parti populaire européen sur la construction de logements modernes en Europe (B4-0363/95)

renvoyée
fond: ECON
avis: ASOC

– Miranda sur l'état du développement dans les régions du centre du Portugal, et notamment dans l'Alentejo, et les mesures de lutte contre la paupérisation et la désertification (B4-0364/95)

renvoyée
fond: REGI
avis: ASOC

– Ferrer sur la protection de la diversité culturelle en Europe (B4-0365/95)

renvoyée
fond: JEUN

– Ribeiro, Miranda, Novo sur une étude relative à la situation économique et sociale au Portugal (B4-0384/95)

renvoyée
fond: ECON
avis: ASOC, REGI

– Muscardini sur la réglementation concernant l'environnement (B4-0385/95)

renvoyée
fond: ENVI

– Miranda, Novo, Ribeiro sur l'aide à apporter aux établissements thermaux (B4-0386/95)

renvoyée
fond: REGI
avis: ENVI

– Imaz San Miguel sur la prévision d'un système de quotas d'intégration des handicapés dans les effectifs des institutions communautaires (B4-0387/95)

renvoyée
fond: JURI

– Ligabue et Tajani au nom du groupe Forza Europa sur les mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée (B4-0388/95)

renvoyée
fond: PECH

– David W. Martin, Ford, Kinnock sur le Myanmar (Birmanie) (B4-0389/95)

renvoyée
fond: AFET

– Papayannakis sur l'élaboration d'un indice de la qualité du sol (B4-0390/95)

renvoyée
fond: ENVI
avis: AGRI

– Fernández-Albor sur la création de centres spécifiques de recherche et d'étude pour la prévention du vieillissement mental des personnes âgées (B4-0502/95)

renvoyée
fond: ENVI

– Ligabue et Mezzaroma au nom du groupe Forza Europa sur les manifestations de violence dans les stades (B4-0503/95)

renvoyée
fond: LIBE
avis: JEUN

– Muscardini, Amadeo, Bellere, Parigi, Tatarella sur le travail noir, notamment celui des enfants (B4-0504/95)

renvoyée
fond: ASOC
avis: JEUN

– Muscardini sur la violation des droits fondamentaux de l'homme en Croatie (B4-0506/95)

renvoyée
fond: AFET

– Imaz San Miguel sur l'enseignement de la langue et de la culture classiques grecques (B4-0507/95)

renvoyée
fond: JEUN

d) *de la Commission:*

– Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 92/50/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services, la directive 93/36/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures et la directive 93/37/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux (COM(95)0107 – C4-0161/95 – 95/0079(COD))

renvoyée
fond: ECON
avis: BUD, JURI

base juridique: Article 057, paragraphe 2, CE, Article 066 CE, Article 100 A CE

– Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 93/38/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (COM(95)0107 – C4-0162/95 – 95/0080(COD))

renvoyée
fond: ECON
avis: ENER, JURI, TRANS

base juridique: Article 057 paragraphe 2 CE, Article 066 CE, Article 100 A CE

Mardi, 16 mai 1995

3. Décisions concernant diverses pétitions

M. le Président annonce avoir reçu, conformément à l'article 158, paragraphe 1, du règlement, les décisions suivantes de la commission des pétitions:

a) *pétitions déclarées irrecevables conformément à l'article 156, paragraphes 4 et 5, du règlement et classées conformément au paragraphe 6 du même article:*

– 850, 853, 855, 856, 857, 860, 863, 867, 868, 869, 870, 872, 881, 882, 884, 885, 886, 887, 894, 896, 897, 901, 908, 909, 910, 912, 915, 918, 919, 922, 924, 925, 931, 936, 942, 943, 951, 958, 960, 965, 967, 968, 969, 972, 975, 977, 979, 980, 986, 994⁽¹⁾, 995, 996⁽¹⁾, 1001, 1002, 1003, 1005, 1006, 1010, 1011, 1012, 1020, 1027, 1028, 1032, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1044, 1045, 1050, 1054, 1055, 1056, 1057, 1060, 1061, 1062, 1065, 1066, 1068, 1069, 1073, 1075, 1076, 1078, 1079, 1081, 1082, 1083, 1084, 1088, 1089, 1093, 1096, 1105, 1110, 1113, 1117, 1125, 1134, 1142, 1144, 1146, 1150, 1151, 1152, 1158, 1163, 1164, 1166/94, L-37, L-47, L-48, L-49, L-50/94;

b) *décision sur la recevabilité reportée:*

– 947, 1077, 1106/94: la Commission est invitée à donner son avis sur la question de savoir si ces pétitions relèvent des domaines d'activité de l'Union européenne;

c) *pétitions déclarées recevables conformément à l'article 156, paragraphes 4 et 5 du règlement (examen clos):*

– 859, 864, 865, 873⁽²⁾, 877⁽²⁾, 879⁽²⁾, 880, 889, 891, 899⁽²⁾, 905, 907, 914, 920⁽²⁾, 926⁽²⁾, 929⁽²⁾, 930⁽²⁾, 937⁽²⁾, 941, 946⁽²⁾, 953, 955⁽²⁾, 957⁽²⁾, 961⁽²⁾, 962⁽²⁾, 971⁽²⁾, 973⁽²⁾, 1049, 1051, 1058, 1063, 1064, 1067, 1070, 1071, 1072, 1074, 1086, 1097, 1109, 1111⁽²⁾, 1114⁽²⁾, 1126, 1131, 1132⁽²⁾, 1137, 1138⁽²⁾, 1148⁽²⁾, 1149⁽²⁾, 1153⁽²⁾, 1154, 1155⁽²⁾, 1157, 1160, 1161/94⁽²⁾, L-36⁽²⁾, L-38⁽²⁾, L-39⁽²⁾, L-40⁽²⁾, L-41⁽²⁾, L-42⁽²⁾, L-45⁽²⁾, L-46/94⁽²⁾;

d) *pétitions déclarées recevables conformément à l'article 156, paragraphes 4 et 5 du règlement (suites à donner)*

– 849, 851⁽²⁾, 852, 858, 861, 862, 866, 871⁽²⁾, 875⁽²⁾, 876, 878, 883, 888/94⁽⁴⁾, 890, 892, 893, 895, 898, 900, 902, 903, 904, 906, 911, 913, 916, 917, 921, 923, 927, 928, 933, 934, 935, 938, 939, 940, 944, 945, 948, 949, 950, 952, 954, 956, 959, 964, 966, 970, 974, 1047, 1052, 1053, 1059, 1080, 1089, 1090, 1091, 1092, 1095, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1107, 1108, 1112, 1115, 1116, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1127, 1128, 1129, 1130, 1133, 1135, 1136, 1139, 1140, 1141, 1143, 1145, 1147, 1156, 1159, 1162, 1165/94, L-43/94: la Commission est invitée à fournir des informations;

⁽¹⁾ Le pétitionnaire est invité à s'adresser aux autorités nationales.

⁽²⁾ Également transmises pour information ou suites à donner à la commission ou à la délégation parlementaire compétente.

⁽³⁾ Le pétitionnaire est invité à s'adresser à la Commission européenne des Droits de l'Homme.

⁽⁴⁾ Le pétitionnaire est invité à s'adresser au médiateur européen, si celui-ci est nommé.

e) *informations complémentaires demandées à la Commission conformément à l'article 157, paragraphe 3, du règlement:*

– 402, 474, 685/88, 189, 289, 458, 532/90, 558/91, 52, 162, 180, 260, 457, 608, 767, 790/92, 113, 183, 279, 392, 718, 775, 845, 874, 908, 1036, 1049/93, 20, 89, 96, 109, 111, 117, 118, 181, 208, 215, 258, 279, 408/94;

f) *pétitions dont l'examen est clos sur la base d'informations fournies par la Commission conformément à l'article 157, paragraphe 3, du règlement:*

– 301/87, 234, 274/88, 157/89, 72/90, 41, 171, 180, 521/91, 553, 566, 733, 757, 763, 793/92, 87, 102, 210, 255, 573, 673, 696, 741, 780, 788, 974, 989, 994/93, 14, 31, 48, 66, 77, 95, 105, 107, 108, 125, 134, 150, 158, 165, 173, 182, 203, 217, 222, 232, 245, 266, 274, 284, 304, 326, 362, 364, 365, 366, 391, 809/94.

g) *autres décisions:*

– 43/92: transmise pour information à la commission des relations économiques extérieures;

– 202/89: le Président du Parlement est invité par lettre séparée à prendre contact avec les autorités belges.

4. Débat d'actualité (annonce des propositions de résolution déposées)

M. le Président annonce avoir reçu des députés (ou groupes politiques) suivants des demandes d'organisation d'un tel débat, déposées conformément à l'article 47, paragraphe 1, du règlement, pour les propositions de résolution suivantes:

– Arias Canete, Villalobos Talero, Matutes Juan, Añoberos Trias de Bes, Areitio Toledo, Bennasar Tous, Campoy Zueco, De la Merced Monge, Escudero, De Esteban Martin, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Fernández-Albor, Fernández Martín, Ferrer, Fraga Estévez, Galeote Quecedo, García-Margallo y Marfil, Garriga Polledo, Gil-Robles Gil-Delgado, Imaz San Miguel, Méndez de Vigo, Palacio Vallelersundi, Redondo Jiménez, Robles Piquer, Salafranca Sánchez-Neyra, Sisó Cruellas, Valdivielso de Cué, Valverde López et Varela Suanzes-Carpegna, sur les actes de vandalisme et les pressions commerciales exercées en France contre les productions espagnoles de fraises et de plantes potagères (B4-0740/95);

– Bertens et La Malfa, au nom du groupe ELDR, sur la détérioration de la situation en Bosnie (B4-0741/95);

– Bertens et Gol, au nom du groupe ELDR, sur la reprise du terrorisme du mouvement LTTE au Sri Lanka (B4-0742/95);

– Eisma et Pimenta, au nom du groupe ELDR, sur le massacre à des fins commerciales des baleines par la Norvège (B4-0743/95);

Mardi, 16 mai 1995

- Larive, André-Léonard et Vaz da Silva, au nom du groupe ELDR, sur l'organisation par le gouvernement chinois de la quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes (B4-0744/95);
- Vallvé, Gasòliba i Böhm, Cunha, Kofoed et Mulder, au nom du groupe ELDR, sur les attaques contre des camions de produits agricoles espagnols en France (B4-0745/95);
- Moretti, au nom du groupe ELDR, sur les limites à l'importation de pâtes italiennes au Canada (B4-0746/95);
- Breyer, McKenna, Aelvoet, Lannoye, Van Dijk, Langer et Soltwedel-Schäfer, au nom du groupe V, sur le sabotage de la plateforme pétrolière «Brent Spar» (B4-0747/95);
- Bloch von Blottnitz, McKenna et Ripa Di Meana, au nom du groupe V, sur la chasse aux baleines (B4-0748/95);
- Salafranca Sánchez-Neyra, au nom du groupe PPE, Díez de Rivera Icaza, au nom du groupe PSE et Puerta, au nom du groupe GUE/NGL, sur l'intégration scolaire des enfants handicapés à l'école européenne de Bruxelles I (B4-0749/95);
- Ribeiro, Wurtz et Sierra González, au nom du groupe GUE/NGL, sur l'éruption volcanique dans l'île de Fogo dans la République du Cap Vert (B4-0750/95);
- Miranda, Ribeiro, Novo, González Álvarez, Papayannakis et Theonas, au nom du groupe GUE/NGL, sur la situation catastrophique dans diverses zones du Portugal (B4-0751/95);
- Kouchner, au nom du groupe PSE, sur les élections à venir en République de Guinée (B4-0752/95);
- Sauquillo Pérez del Arco et Pons Grau, au nom du groupe PSE, sur la situation au Rwanda (B4-0753/95);
- Izquierdo Rojo, au nom du groupe PSE, sur le soutien aux femmes algériennes (B4-0754/95);
- Miranda de Lage, Cabezón Alonso et Mendiluce Pereiro, au nom du groupe PSE, sur la situation au Libéria (B4-0755/95);
- Terrón i Cusí, au nom du groupe PSE, sur l'assassinat de Brahim Buarram à Paris (B4-0756/95);
- Cunningham et Van Putten, au nom du groupe PSE, sur l'exploitation abusive des terres des Bentian Dayak (east Kalimantan) (B4-0757/95);
- Schulz, au nom du groupe PSE, sur l'emprisonnement de M. Ali Mahmoud Aboul Kata (B4-0758/95);
- Schulz, au nom du groupe PSE, sur le problème des droits de l'homme en Côte-d'Ivoire (B4-0759/95);
- Newens, au nom du groupe PSE, sur les violations des droits de l'homme en Sierra Leone (B4-0760/95);
- Needle, Kenneth D. Collins, Simpson, Tannert, Van Putten, Bowe, Sakellariou, Roth-Behrendt, Ford, Kinnock, McCarthy, Read, Tongue, Lange, Schmidbauer, Thomas, Murphy, Balfe, Cunningham, McGowan, Whitehead, Hindley, Newman, Evans, White, Hardstaff, Kuhn, Díez de Rivera Icaza et Schulz, au nom du groupe PSE, sur le survol à basse altitude du territoire Innu au Canada (B4-0761/95);
- Miranda de Lage, Dührkop, Medina Ortega, Cabezón Alonso, Aparicio Sánchez, Sauquillo Pérez del Arco, Hindley, McGowan, Roubatis, Titley, Kranidiotis, Barón Crespo, Pons Grau, Colom i Naval, Papakyriazis, et autres, au nom du groupe PSE, sur la séquestration de M. José Maria Aldaya Exceburua par l'ETA (B4-0762/95);
- Pollack, au nom du groupe PSE, sur la rupture du processus de paix au Sri Lanka (B4-0763/95);
- Marinho, Barros Moura, Campos et Apolinário, au nom du groupe PSE, sur le gel au Portugal (B4-0764/95);
- Areitio Toledo, Imaz San Miguel, Matutes Juan, Oomen-Ruijten et Salafranca Sánchez-Neyra, au nom du groupe PPE, sur la séquestration de l'industriel basque M. José Maria Aldaya (B4-0765/95);
- Imaz San Miguel, Ferrer et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur une séquestration au Pays basque (B4-0766/95);
- Grossetête et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur la disparition de Français en Casamance (B4-0767/95);
- Moorhouse et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur la mort de Gyaltzen Kelsand, religieuse tibétaine (B4-0768/95);
- Moorhouse et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur l'affaire Hasan Ocaak en Turquie (B4-0769/95);
- Banotti, Langenhagen, Provan, Spencer et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur la réunion de la Commission baleinière internationale en mai 1995 (B4-0770/95);
- Pack, Lenz, Oostlander et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur la situation menaçante à Banja Luka (Nord-Ouest de la Bosnie) (B4-0771/95);
- Hatzidakis, Sarlis, Trakatellis, Lambrias, Dimitrakopoulos, Mouskouri, Oomen-Ruijten, Anastassopoulos, Argyros et Christodoulou, au nom du groupe PPE, sur le tremblement de terre en Grèce (B4-0772/95);
- Günther, Plumb et Martens, au nom du groupe PPE, sur la situation au Rwanda (B4-0773/95);
- Fabra Vallés et Lucas Pires, au nom du groupe PPE, sur la condamnation de Severo Moto (B4-0774/95);
- Robles Piquer, von Habsburg, Dimitrakopoulos, Lucas Pires et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur la situation au Sri Lanka (B4-0775/95);

Mardi, 16 mai 1995

- Fassa, au nom du groupe ELDR, sur les élections en Guinée (B4-0776/95);
- Goerens, Spaak et De Clercq, au nom du groupe ELDR, sur la nécessité d'une journée annuelle de commémoration pour les victimes du nazisme (B4-0777/95);
- André-Léonard, au nom du groupe ELDR, sur le meurtre d'Iqbal Masih (B4-0778/95);
- De Clercq, André-Léonard et Eisma, au nom du groupe ELDR, sur le maintien en prison de M. Mehdi Zana (B4-0779/95);
- Pannella et Dell'Alba, au nom du groupe ARE, sur la condamnation infligée à des professeurs d'ethnie albanaise, de l'Université de Tetovo (B4-0780/95);
- Vandemeulebroucke, au nom du groupe ARE, sur la situation au Sri Lanka (B4-0781/95);
- Pannella et Dell'Alba, au nom du groupe ARE, sur le respect de l'approche pragmatique des Pays-Bas en matière de drogues (B4-0782/95);
- Ewing, au nom du groupe ARE, sur le traitement inhumain des prisonniers dans l'État d'Alabama aux États-Unis (B4-0783/95);
- Fouque, au nom du groupe ARE, sur la libération d'Aung San Suu Kyi (B4-0784/95);
- Ewing, au nom du groupe ARE, sur la reprise de la chasse à la baleine par la Norvège (B4-0785/95);
- Ewing et Macartney, au nom du groupe ARE, sur le sabotage de plateformes pétrolières en Mer du Nord (B4-0786/95);
- Pradier, au nom du groupe ARE, sur les élections à venir en Guinée (B4-0787/95);
- Pasty, Andrews, Daskalaki, Carrère d'Encausse, Kaklamanis, Fitzsimons, Gallagher, Schaffner, Pompidou, Rosado Fernandes, Jacob, Hyland, Killilea, d'Aboville, Baggioni, Guinebertière et Gerard Collins, au nom du groupe RDE, sur la situation en Ex-Yougoslavie (B4-0788/95);
- Pasty, Andrews, Daskalaki, Carrère d'Encausse, Kaklamanis, Fitzsimons, Gallagher, Schaffner, Pompidou, Jacob, Killilea, d'Aboville, Baggioni, Guinebertière et Gerard Collins, au nom du groupe RDE, sur la violation des droits de l'homme au Rwanda (B4-0789/95);
- Hermange, Killilea, Pasty, Andrews, Daskalaki, Carrère d'Encausse, Kaklamanis, Fitzsimons, Gallagher, Schaffner, Pompidou, Jacob, Hyland, d'Aboville, Baggioni, Guinebertière et Gerard Collins, au nom du groupe RDE, sur l'esclavage des enfants (B4-0790/95);
- Pasty, Daskalaki, Kaklamanis et Gerard Collins, au nom du groupe RDE, sur la fin du moratoire sur la protection des baleines (B4-0791/95);
- Gallagher, Andrews, Gerard Collins, Crowley, Fitzsimons, Hyland, Killilea et Pasty, au nom du groupe RDE, sur le déversement d'armes chimiques mortelles sur des sites au large des côtes de l'Irlande (B4-0792/95);
- Pasty, Killilea, Andrews, Jacob, d'Aboville, Baggioni, Guinebertière, Gerard Collins, Daskalaki et Girão Pereira, au nom du groupe RDE, sur l'épidémie du virus d'Ebola au Zaïre (B4-0793/95/rév.);
- Ligabue et Baldi, au nom du groupe FE, sur la situation au Rwanda (B4-0794/95);
- Anastassopoulos, Hatzidakis, Christodoulou, Sarlis, Trakatellis, Dimitrakopoulos, Lambrias, Argyros, Mouskouri et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur les chutes de grêle, les tempêtes et les gelées qui sont frappé les cultures dans le nome d'Elide, en Grèce (B4-0795/95);
- Pimenta, au nom du groupe ELDR, sur la destruction des forêts du peuple Bentian Dayak en Indonésie (B4-0796/95);
- Sánchez García, au nom du groupe ARE, sur les négociations sur un accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc (B4-0797/95);
- Pannella, Dell'Alba, Hory et Pradier, au nom du groupe ARE, sur l'épidémie d'Ebola (B4-0798/95);
- Fouque, au nom du groupe ARE, sur la protection et la promotion des droits des femmes dans l'Union européenne (B4-0799/95);
- Fouque, Leperre-Verrier et Sainjon, au nom du groupe ARE, sur la mort du jeune Iqbal Masih et l'esclavage des enfants en Inde et au Pakistan (B4-0800/95);
- Caccavale et Bellerè, au nom du groupe FE, sur les violences à enfants: le cas de Salvatore M. (B4-0801/95);
- Gredler et Eisma, au nom du groupe ELDR, sur l'épidémie de fièvre d'Ebola au Zaïre (B4-0802/95);
- de Brémond d'Ars et Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE, sur les élections en Guinée (B4-0803/95);
- Aelvoet, Telkämper et Gahrton, au nom du groupe V, sur la situation au Rwanda (B4-0804/95);
- Telkämper et Aelvoet, au nom du groupe V, sur la violation des droits de l'homme en Guinée équatoriale (B4-0805/95);
- Daskalaki, Kaklamanis, Carrère d'Encausse, Fitzsimons, Gallagher, Schaffner, Pompidou, Jacob, Pasty, Killilea, d'Aboville, Baggioni, Guinebertière et Gerard Collins, au nom du groupe RDE, sur les tremblements de terre dans le Nord de la Grèce (B4-0806/95);
- Roth et Wolf, au nom du groupe V, sur les discriminations subies par les enfants handicapés dans le système scolaire (B4-0807/95);
- Carnero, Piquet, Pettinari, Ephremidis, Alavanos et Miranda, au nom du groupe GUE/NGL, sur la situation en Bosnie et en Croatie (B4-0808/95);

Mardi, 16 mai 1995

- Vinci, Maset Campos et Ribeiro, au nom du groupe GUE/NGL, sur la situation au Sri Lanka (B4-0809/95);
- Wurtz, Pettinari, Carnero González, Miranda et Alavanos, au nom du groupe GUE/NGL, sur le massacre dans le camp de Kibeho au Rwanda (B4-0810/95);
- Elmalan, Ribeiro, Sornosa Martínez, Alavanos, Theonas et Manisco, au nom du groupe GUE/NGL, sur l'assassinat du jeune Pakistanais Iqbal Masih (B4-0811/95);
- Carnero González, Pettinari et Alavanos, au nom du groupe GUE/NGL, sur la Guinée équatoriale (B4-0812/95);
- Elmalan, Sierra González, Pettinari, Miranda, Alavanos et Ephremidis, au nom du groupe GUE/NGL, sur la situation des femmes en Algérie (B4-0813/95);
- Wurtz et Gutiérrez Díaz, au nom du groupe GUE/NGL, sur les violations des droits de l'homme en Syrie (B4-0814/95);
- Moreau, Sierra González, Ribeiro, Ephremidis et Alavanos, au nom du groupe GUE/NGL, sur les actes de violence raciste (B4-0815/95);
- Gutiérrez Díaz et Puerta, au nom du groupe GUE/NGL, sur la séquestration de l'industriel basque José Maria Aldaya par l'ETA (B4-0816/95);
- Pettinari, González Álvarez, Castellina, Wurtz, Novo, Ephremidis et Alavanos, au nom du groupe GUE/NGL, sur les relations transatlantiques et Cuba (B4-0817/95);
- Pettinari, au nom du groupe GUE/NGL, sur les prochaines élections législatives en Guinée (B4-0818/95);
- González Álvarez, Bertinotti et Papayannakis, au nom du groupe GUE/NGL, sur la chasse à la baleine et la prochaine réunion de la Commission Baleinière Internationale (B4-0819/95);
- Alavanos et Ephremidis, au nom du groupe GUE/NGL, sur le tremblement de terre catastrophique en Macédoine de l'Ouest en Grèce (B4-0820/95);
- Theonas et Alavanos, au nom du groupe GUE/NGL, sur les armes et les essais nucléaires (B4-0821/95);
- Jové Peres, au nom du groupe GUE/NGL, sur les attaques de camions espagnols en France (B4-0822/95);
- Gyldenkilde, Papayannakis et González Álvarez, au nom du groupe GUE/NGL, sur le sabordage la plateforme pétrolière «Brent Spar» (B4-0823/95);
- Gyldenkilde, González Álvarez, Papayannakis, Bertinotti, Theonas et Pailler, au nom du groupe GUE/NGL, sur le survol à basse altitude du territoire Innu au Canada (B4-0824/95);
- André-Léonard, au nom du groupe ELDR, sur le massacre de Kibeho au Rwanda et le risque de massacres au Burundi (B4-0825/95);
- Kinnock et Sakellariou, au nom du groupe PSE, sur la situation au Tibet et la proposition d'assistance de l'Union européenne dans la région de Panam (B4-0826/95);
- Miranda de Lage, Pons Grau et Sauquillo Pérez del Arco, au nom du groupe PSE, sur la situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale (B4-0827/95);
- Avgerinos, Katiforis, Klironomos, Kokkola, Kranidotis, Lambraki, Panagopoulos Papakyriazis, Roubatis et Tsatsos, au nom du groupe PSE, sur le tremblement de terre en Grèce (B4-0828/95);
- Medina Ortega, Cabezón Alonso, Pons Grau et Colino Salamanca, au nom du groupe PSE, sur les attaques de camions espagnols en France (B4-0829/95);
- Hoff, Sakellariou, Wiersma et Roubatis, au nom du groupe PSE, sur la situation dans l'ancienne Yougoslavie (B4-0830/95);
- Roth-Behrendt, au nom du groupe PSE, sur la chasse à la baleine (B4-0831/95);
- Telkämper, Aelvoet, Roth et Langer, au nom du groupe V, sur le meurtre d'Iqbal Masih et l'esclavage des enfants (B4-0832/95);
- Telkämper et Aelvoet, au nom du groupe V, sur Sri Lanka (B4-0833/95);
- Roth et Cohn-Bendit, au nom du groupe V, sur les actes de violence racistes et antisémites à Paris et Lubeck (B4-0834/95);
- Telkämper, au nom du groupe V, sur l'exploitation abusive des terres des Bentian Dayak (east Kalimantan), en Indonésie (B4-0835/95);
- McKenna et Ahern, au nom du groupe V, sur le déversement d'armes et de munitions chimiques sur des sites à proximité de la côte de l'Irlande et dans l'environnement marin d'autres États membres de l'Union européenne (B4-0836/95);
- Roth, Telkämper, Van Dijk, Soltwedel-Schäfer et McKenna, au nom du groupe V, sur le survol à basse altitude du territoire Innu au Canada (B4-0837/95);
- Van Dijk, Breyer, Aelvoet et McKenna, au nom du groupe V, sur les droits de l'homme et la quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing (B4-0838/95);
- Caligaris et Pier Ferdinando Casini, au nom du groupe FE, sur le conflit dans l'Ex-Yougoslavie (B4-0839/95);
- Pier Ferdinando Casini et Caccavale, au nom du groupe FE, sur la condamnation infligée à Severo Moto, chef de file de l'opposition en Guinée équatoriale (B4-0840/95);
- Caccavale, au nom du groupe FE, sur l'assassinat au Pakistan d'Iqbal Masih, symbole de la lutte contre l'esclavage des enfants (B4-0841/95);

Mardi, 16 mai 1995

– Mezzaroma, au nom du groupe FE, sur l'intégration scolaire des enfants handicapés à l'école européenne de Bruxelles (B4-0842/95);

– Mezzaroma, Baldi et Ligabue, au nom du groupe FE, sur la protection des baleines et le renouvellement du moratoire (B4-0843/95);

– Langer et Roth, au nom du groupe V, sur la reprise de la guerre en Krajina et la situation en Bosnie Herzégovine (B4-0844/95);

M. le Président communique que, conformément à l'article 47, du règlement, la Présidence informera le Parlement, à la fin de la séance de ce matin, de la liste des sujets à inscrire à l'ordre du jour du prochain débat sur des problèmes d'actualité, urgents et d'importance majeure, qui aura lieu le jeudi 18 mai de 15 à 18 heures.

5. Ordre du jour

M. le Président communique qu'au cours de sa réunion d'hier, la commission économique et monétaire a décidé de proposer au Parlement de passer au vote final sur le deuxième rapport Barton sur certains éléments ou caractéristiques des véhicules à moteur à deux ou trois roues (A4-0010/95), rapport dont le vote avait été suspendu au cours de la séance du 6 avril 1995 (partie I, point 7 du PV de cette date), sur la base de l'article 60, paragraphe 2, du règlement, après le vote sur la proposition de la Commission.

M. le Président propose d'inscrire le vote final à l'heure des votes de la séance du jeudi 18 mai.

Le Parlement marque son accord sur cette proposition.

6. Décision sur l'urgence

L'ordre du jour appelle la décision sur une demande de discussion d'urgence.

– proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement n° 3950/92 établissant un prélèvement supplémentaire dans le secteur du lait et des produits laitiers (COM(95)0147 – C4-0167/95 – 95/0096(CNS))* (M. le Président indique que la commission de l'agriculture a adopté un rapport Happart sur ce sujet – A4-0109/95).

Intervient M. Jacob, président de la commission de l'agriculture.

L'urgence est décidée.

Le rapport est inscrit à l'ordre du jour de la séance de demain en discussion commune avec le rapport Happart (A4-0100/95) et les rapports Baldarelli (A4-0101/95) et Fraga Estévez (A4-0108/95).

Le délai de dépôt d'amendements est fixé à demain, 10 heures.

* * *

M. Rehder demande que les documents pour lesquels est demandée l'application de la procédure d'urgence soient mis à la disposition des députés suffisamment à temps et non, comme en l'occurrence, lorsque la décision sur l'urgence est déjà prise (M. le Président reconnaît qu'il s'agit là d'un véritable problème et indique que la Commission sera invitée à prendre les mesures qui s'imposent).

7. TUE et Conférence intergouvernementale de 1996 (débat)

MM. Bourlanges et David W. Martin présentent leur rapport, fait au nom de la commission institutionnelle, sur le fonctionnement du traité sur l'Union européenne dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de 1996 – Mise en œuvre et développement de l'Union (A4-0102/95).

Interviennent MM. Goepel, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, Christodoulou, rapporteur pour avis de la commission des budgets, M^{me} Langenhagen, rapporteur pour avis de la commission de la pêche, MM. Barros Moura, rapporteur pour avis de la commission des libertés publiques, Kouchner, rapporteur pour avis de la commission du développement, Filippi, rapporteur pour avis de la commission temporaire pour l'emploi, Simpson, rapporteur pour avis de la commission des transports, Speciale, rapporteur pour avis de la commission de la politique régionale, Barón Crespo, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, Harrison, rapporteur pour avis de la commission économique, M^{mes} Lenz et Crawley, rapporteurs pour avis de la commission des droits de la femme, Roth-Behrendt, rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, M. Dimitrakopoulos, rapporteur pour avis de la commission des pétitions, M^{me} Leperre-Verrier, rapporteur pour avis de la commission de la culture, MM. Linkohr, rapporteur pour avis de la commission de la recherche, De Giovanni, au nom du groupe PSE, Brok, au nom du groupe PPE, M^{me} Spaak, au nom du groupe ELDR, MM. Herzog, au nom du groupe GUE/NGL, Marra, au nom du groupe FE, Monteiro, au nom du groupe RDE, Ullmann, au nom du groupe V, Saint-Pierre, au nom du groupe ARE, de Gaulle, au nom du groupe EDN, Blot, non-inscrit, Tsatsos, Méndez de Vigo et Cox.

PRÉSIDENTE DE M. VERDE I ALDEA

Vice-président

Interviennent MM. Hurtig, Florio, Gerard Collins, Voggenhuber, Dell'Alba, Berthu, M^{me} Muscardini, M. Rothley, M^{me} Maij-Weggen, MM. Capucho, Miranda, Vandemeulebroucke, Schreiner, Morán López, ce dernier d'abord pour protester contre le fait que la parole ne lui a pas été accordée en tant que président de la com-

Mardi, 16 mai 1995

mission institutionnelle, ensuite, dans le débat, Anastasopoulos, Olli Rehn, Ephremidis, M^{me} Dury, MM. Poetering, Papayannakis, M^{me} Guigou, MM. D'Andrea, David, Gil-Robles Gil-Delgado, M^{me} Izquierdo Rojo, MM. Lucas Pires, Meier, Rack, Wiersma, Herman, Maurella, Brendan P. Donnelly, M^{mes} Lööw, af Ugglas, Kirsten M. Jensen, Laurila, M. Schäfer, M^{me} Reding, MM. Vitorino, Cushnahan, M^{me} Malone, MM. Kristoffersen, Fayot, M^{me} Myller et M. Willockx.

L'heure des votes étant arrivée, le débat est interrompu à ce point. Il sera repris le lendemain (PV I, point 4 du 17.5.1995).

PRÉSIDENCE DE M. DAVID W. MARTIN

Vice-président

HEURE DES VOTES

8. Téléphonie vocale ***I (vote)

Rapport de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'application à la téléphonie vocale des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (COM(94)0689 - C4-0126/95) - 95/0020(COD) (A4-0090/95) (rapporteur: M^{me} Read) (sans débat).

PROPOSITION DE DIRECTIVE COM(94)0689 - C4-0126/95 - 95/0020(COD):

Intervient le rapporteur.

Le Parlement approuve la proposition de la Commission (*partie II, point 1*).

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE:

Le Parlement adopte la résolution législative (*partie II, point 1*).

9. Modification de l'article 52, paragraphe 5 du règlement du Parlement (vote)

Rapport Aglietta - A4-0065/95

RÈGLEMENT DU PARLEMENT

Amendement adopté: 1

(*partie II, point 2*).

PROPOSITION DE DÉCISION

Le Parlement adopte la décision (*partie II, point 2*).

*
* * *

M. le Président fait, à ce stade, procéder à un vote de contrôle du fonctionnement du système de vote électronique.

Il constate que 318 membres ont voté et décide de mettre le rapport Valdivielso de Cué (A4-0075/95) aux voix avant le rapport Fayot (A4-0094/95), celui-ci requérant une majorité qualifiée.

10. Mercosur (vote)

Rapport Valdivielso de Cué - A4-0075/95

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Amendement adopté: 1

Amendements rejetés: 4; 8; 9; 10; 11; 12; 7; 6 par VE (195 pour, 206 contre, 1 abstention); 3 par VE (200 pour, 209 contre, 1 abstention); 13; 14; 2; 5; 15 et 16

Les différentes parties du texte ont été adoptées successivement.

Le Parlement adopte la résolution (*partie II, point 3*).

11. Modification de l'article 159 du règlement du Parlement (vote)

Troisième rapport Fayot - A4-0094/95

RÈGLEMENT DU PARLEMENT

Amendements adoptés: 1; 2 par division (deuxième, troisième et quatrième partie par AN); 3; 4; 5; 6; 7; 8 et 9

Amendements rejetés: 14; 13; 11; 12; 17; 18; 20 et 15

Amendement caduc: 16

Amendement annulé: 19

(*Amendements adoptés: partie II, point 4*)

Votes par division:

Amendement 2 (ELDR, EDN):

1^{re} partie: jusqu'à «soutenues»
2^e partie (ELDR): «par un minimum de 29 députés»
3^e partie (EDN): «ressortissants d'au moins deux États membres»
4^e partie (ELDR): reste

Résultats des votes par AN:

Amendement 2 (deuxième partie) (ELDR):

votants:	416
pour:	371
contre:	39
abstentions:	6

Amendement 2 (troisième partie) (ELDR):

votants:	408
pour:	391
contre:	11
abstentions:	6

Mardi, 16 mai 1995

Amendement 2 (quatrième partie) (ELDR):

votants:	417
pour:	412
contre:	0
abstentions:	5

PROPOSITION DE DÉCISION

Amendement adopté: 10/rév. par VE (396 pour, 20 contre, 11 abstentions)

Les différentes parties du texte ont été adoptées successivement.

Par AN (PPE, PSE), le Parlement adopte la décision

votants:	431
pour:	387
contre:	37
abstentions:	7

(partie II, point 4).

* * *

Explications de vote:

Rapport Read (A4-0090/95)

– *écrite:* M. Rovsing

Rapport Valdivielso de Cué (A4-0075/95)

– *écrites:* M. Dimitrakopoulos

Rapport Fayot (A4-0094/95)

– *orale:* M. Wijzenbeek

– *écrites:* M. Dillen, M^{me} Kirsten M. Jensen, MM. Blak, Sindal, M^{me} af Ugglas, MM. Falkmer, Virgin, Stenmarck et Krarup.

Intervient M. Fabre-Aubrespy sur la procédure de vote.

FIN DE L'HEURE DES VOTES

12. Débat d'actualité (liste des sujets à y inscrire)

Conformément à l'article 47, paragraphe 2 du règlement, la liste des sujets pour le débat sur des problèmes d'actualité, urgents et d'importance majeure qui se tiendra jeudi a été établie.

Cette liste comprend 48 propositions de résolution et se présente comme suit:

I. EX-YOUGOSLAVIE

B4-0741/95 du groupe ELDR
 B4-0771/95 du groupe PPE
 B4-0788/95 du groupe RDE
 B4-0808/95 du groupe GUE/NGL
 B4-0830/95 du groupe PSE
 B4-0839/95 du groupe FE
 B4-0844/95 du groupe des Verts

II. SRI LANKA

B4-0742/95 du groupe ELDR
 B4-0763/95 du groupe PSE
 B4-0775/95 du groupe PPE
 B4-0781/95 du groupe ARE
 B4-0809/95 du groupe GUE/NGL
 B4-0833/95 du groupe des Verts

III. DROITS DE L'HOMME

Rwanda

B4-0753/95 du groupe PSE
 B4-0773/95 du groupe PPE
 B4-0789/95 du groupe RDE
 B4-0794/95 du groupe FE
 B4-0804/95 du groupe des Verts
 B4-0810/95 du groupe GUE/NGL
 B4-0825/95 du groupe ELDR

Guinée équatoriale

B4-0774/95 du groupe PPE
 B4-0805/95 du groupe des Verts
 B4-0812/95 du groupe GUE/NGL
 B4-0827/95 du groupe PSE
 B4-0840/95 du groupe FE

Pakistan et esclavage des enfants

B4-0778/95 du groupe ELDR
 B4-0790/95 du groupe RDE
 B4-0800/95 du groupe ARE
 B4-0811/95 du groupe GUE/NGL
 B4-0832/95 du groupe des Verts
 B4-0841/95 du groupe FE

Tibet

B4-0768/95 du groupe PPE
 B4-0826/95 du groupe PSE

Conférence sur les femmes à Pékin

B4-0744/95 du groupe ELDR
 B4-0838/95 du groupe des Verts

IV. ÉLECTIONS EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

B4-0752/95 du groupe PSE
 B4-0776/95 du groupe ELDR
 B4-0787/95 du groupe ARE
 B4-0803/95 du groupe PPE
 B4-0818/95 du groupe GUE/NGL

V. MORATOIRE SUR LES BALEINES

B4-0743/95 du groupe ELDR
 B4-0748/95 du groupe des Verts
 B4-0770/95 du groupe PPE
 B4-0785/95 du groupe ARE
 B4-0791/95 du groupe RDE
 B4-0819/95 du groupe GUE/NGL
 B4-0831/95 du groupe PSE
 B4-0843/95 du groupe FE

Mardi, 16 mai 1995

Conformément aux dispositions de l'article 47, paragraphe 3 du règlement, le temps de parole global pour le débat de jeudi est réparti comme suit, sauf modification de la liste:

pour l'un des auteurs: 1 minute
députés: 60 minutes au total

Conformément au 2^e alinéa du paragraphe 2 de l'article 47 du règlement, les recours éventuels contre cette liste, qui doivent être motivés et écrits et émaner d'un groupe politique ou de 29 députés au moins, devront être déposés aujourd'hui, avant 20 heures, et le vote sur ces recours aura lieu sans débat au début de la séance de demain.

(La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 15 heures.)

PRÉSIDENTE DE M. SCHLÜTER

Vice-président

13. PESC (suite du débat)

L'ordre du jour appelle la suite du débat du rapport, fait par M. Juan Matutes au nom de la commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (novembre 1993 – décembre 1994) (A4-0083/95) (début du débat: partie I, point 11, du PV du 25.4.95).

Interviennent MM. Barón Crespo, au nom du groupe PSE, Lambrias, au nom du groupe PPE, Carnero González, au nom du groupe GUE/NGL, Pier Ferdinando Casini, au nom du groupe FE, Pradier, au nom du groupe ARE, Souchet, au nom du groupe EDN, M^{me} Gredler, au nom du groupe ELDR, M. Vanhecke, non-inscrit, M^{me} Malone, MM. Robles Piquer, de Melo, Ribeiro, Roubatis, M^{me} af Ugglas, MM. Väyrynen, Newens, König, La Malfa, Bösch, M^{me} Banotti.

M. le Président déclare clos le débat.

vote: partie I, point 8 du 18.5.1995

14. Convention Europol (débat)

M. Nassauer développe la question orale qu'au nom de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures, il a posée au Conseil sur la Convention Europol (B4-0348/95).

M. Lamassoure, président en exercice du Conseil, répond à la question.

Interviennent M^{mes} Salisch, au nom du groupe PSE, Reding, au nom du groupe PPE, MM. Wiebenga, au nom du groupe ELDR, Tajani, au nom du groupe FE, Girão Pereira, au nom du groupe RDE.

PRÉSIDENTE DE M. CAPUCHO

Vice-président

Interviennent MM. Dell'Alba, au nom du groupe ARE et Krarup, au nom du groupe EDN.

M. le Président annonce avoir reçu la proposition de résolution suivante, déposée sur la base de l'article 40, paragraphe 5, du règlement du député suivant:

- Nassauer, au nom de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures, sur la convention Europol (B4-0732/95).

Interviennent MM. Schulz, Brinkhorst, Alavanos, Crowley, Barros Moura, Ford et Blak.

M. le Président déclare clos le débat.

vote: partie I, point 11 du 19.5.1995

15. Trafic de plutonium (déclaration de la Commission)

M. Papoutsis, membre de la Commission, fait une déclaration sur le trafic de plutonium.

Interviennent MM. Schulz, au nom du groupe PSE, Posselt, au nom du groupe PPE, M^{me} Plooi-j-van Gorsel, au nom du groupe ELDR, M. Fitzsimons, au nom du groupe RDE, M^{me} Bloch von Blottnitz, au nom du groupe V, M. Adam, M^{me} Ahern, M. Schulz, celui-ci pour un fait personnel à la suite de l'intervention de M. Posselt, M. Papoutsis, MM. Schulz, Posselt, M^{mes} Bloch von Blottnitz et Plooi-j-van Gorsel, ces quatre derniers pour poser des questions à la Commission auxquelles M. Papoutsis répond.

M. le Président déclare clos le débat.

16. Processus de paix au Moyen-Orient et élections dans les territoires occupés (débat)

L'ordre du jour appelle, en discussion commune, trois questions orales avec débat au Conseil et à la Commission, de:

- M. Colajanni, M^{mes} Dury et Van Bladel, au nom du groupe PSE, M^{me} De Esteban Martin, au nom du groupe PPE, M^{me} Guinebertière, au nom du groupe RDE, M. Gahrton, au nom du groupe V, M. Santini, au nom du groupe FE, M^{me} Castellina, au nom du groupe GUE/NGL, sur le processus de paix au Moyen-Orient et la nécessité urgente d'organiser des élections dans les territoires occupés (B4-0349 et 0350/95).
- M. Vallvé, au nom du groupe ELDR, sur le processus de paix au Moyen-Orient et la nécessité urgente d'organiser des élections dans les territoires occupés (B4-0352/95).

Intervient pour développer les questions B4-0349 et 0350/95, M. Colajanni.

Mardi, 16 mai 1995

PRÉSIDENCE DE M. GIL-ROBLES GIL-DELGADO

Vice-président

Interviennent, toujours pour développer ces questions, M^{mes} De Esteban Martin, Guinebertière, MM. Gahrton et Santini.

Intervient pour développer la question B4-0352/95, M. Vallvé.

MM. Lamassoure, Président en exercice du Conseil, et Marin, vice-président de la Commission, répondent aux questions.

Interviennent M^{me} Dury, au nom du groupe PSE, M. Oostlander, au nom du groupe PPE, M^{me} Stenius-Kaukonen, au nom du groupe GUE/NGL, MM. Langer, au nom du groupe V, Van der Waal, au nom du groupe EDN, M^{me} Van Bladel, M. Dimitrakopoulos, M^{me} Paakinen, MM. Provan et Roubatis.

M. le Président annonce avoir reçu des députés suivants les propositions de résolution suivantes, déposées sur la base de l'article 40, paragraphe 5, du règlement:

- Bertens et Vallvé, au nom du groupe ELDR, sur le processus de paix au Moyen-Orient (B4-0733/95);
- Colajanni, Dury, Van Bladel, Roubatis et David W. Martin, au nom du groupe PSE, sur le processus de paix au Moyen-Orient et les élections dans les territoires occupés (B4-0734/95);
- Pradier, au nom du groupe ARE, sur le processus de paix au Moyen-Orient et les élections dans les territoires occupés (B4-0735/95);
- Castellina, Carnero González, Wurtz, Ribeiro, Ephremidis, Alavanos et Hurtig, au nom du groupe GUE/NGL, sur le processus de paix au Moyen-Orient et la nécessité des élections dans les territoires palestiniens (B4-0736/95);
- De Esteban Martin et Dimitrakopoulos, au nom du groupe PPE, sur le processus de paix au Moyen-Orient et les élections dans les territoires occupés (B4-0738/95);
- Guinebertière, au nom du groupe RDE, sur le processus de paix au Moyen-Orient et les élections dans les territoires occupés (B4-0739/95).

M. le Président déclare close la discussion commune.

vote: partie I, point 12 du 19.5.1995

17. Sécurité maritime **II (débat)

M. Jarzembowski présente sa recommandation pour la deuxième lecture, faite au nom de la commission des transports et du tourisme sur la position commune arrêtée par le Conseil sur la proposition de directive du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté et naviguant dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (C4-0093/95 - 94/0068(SYN)) (A4-0085/95).

Interviennent MM. Sindal, au nom du groupe PSE, Kaklamanis, au nom du groupe RDE, M^{me} Van Dijk, au nom du groupe V, MM. Carl Lang, non-inscrit, Panagopoulos, Donnay et Kinnock, membre de la Commission.

M. le Président déclare clos le débat.

vote: partie I, point 10 du 18.5.1995

18. Délai de dépôt d'amendements et de propositions de résolution

M. le Président communique que le délai de dépôt d'amendements aux rapports Miranda (A4-0110/95) et Skinner (A4-0103/95) est prorogé à demain 10 heures.

(La séance, suspendue à 19 h 15, est reprise à 21 heures.)

PRÉSIDENCE DE M^{me} FONTAINE

Vice-président

19. Heure des questions (questions au Conseil)

Le Parlement examine une série de questions au Conseil (B4-0351/95)

Question 1 de M. Titley: Politique étrangère et de sécurité commune

M. Lamassoure, Président en exercice du Conseil, répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Titley.

Question 2 de M. Theonas: Non-prolifération des armes nucléaires

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Theonas et von Habsburg.

Question 3 de M^{me} Kokkola: Tchernobyl

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M^{me} Kokkola.

Question 4 de M. Teverson: Conférence ministérielle du G-7 sur la société de l'information

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Teverson et Wolf.

Question 5 de M^{me} Kinnock: Les droits de l'homme au Myanmar,

Question 6 de M^{me} Lenz: Situation des droits de l'homme en Birmanie,

Question 7 de M. Vecchi: Situation en matière de droits de l'homme en Birmanie, et

Question 8 de M. Telkämper: Les droits de l'homme au Myanmar

M. Lamassoure répond aux questions ainsi qu'aux questions complémentaires de M^{me} Kinnock et M. Telkämper.

Mardi, 16 mai 1995

Question 9 de M. Kaklamanis: Situation en Bosnie

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Kaklamanis et Posselt.

Intervient M^{me} Kokkola.

Question 10 de M. McMahon: Conseil «Travail et Affaires sociales» du 27 mars 1995

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. McMahon.

La question 11 de M. Gillis est caduque, son auteur étant absent.

Question 12 de M. Barros Moura: Détachement de travailleurs

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Barros Moura.

Intervient M. Barros Moura pour préciser sa question.

Question 13 de M. Alavanos: Pénétration de troupes turques dans le nord de l'Irak

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Alavanos et Kaklamanis.

Question 14 de M. Hatzidakis: Personnes disparues à la suite de la tragédie chypriote

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Hatzidakis.

Intervient M. Hatzidakis pour préciser sa question.

Les questions 15 de M^{me} McIntosh et 16 de M. Crampton sont caduques, leurs auteurs étant absents.

Question 17 de M. Nencini: Pollution de l'air provoquée par les eaux usées de grandes centrales thermoélectriques

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Nencini.

Question 18 de M. Crowley: Les îles

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Crowley, Ephremidis et Gallagher.

Intervient M. Crampton qui présente des excuses pour son retard et demande que sa question 16 soit appelée (M^{me} le Président rappelle les dispositions du règlement applicable en la matière mais décide néanmoins d'appeler la question 16)

Question 16 de M. Crampton: Gibraltar – droit de vote

M. Lamassoure répond à la question.

Intervient M. Crampton.

M. Lamassoure répond ensuite à une question complémentaire de M^{me} Izquierdo Rojo.

Intervient M. Añoveros Trias de Bes qui parle également au nom de M^{me} Palacio Vallelersundi.

Question 19 de M. Striby: Dégâts occasionnés par les cormorans dans les piscicultures de l'Est de la France

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Striby.

Question 20 de M. Apolinário: Écoulement des produits de la pêche dans les régions

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Apolinário.

La question 21 de M^{me} Lis Jensen est caduque, son auteur étant absent.

Question 22 de M^{me} Oddy: Harcèlement des citoyens et résidents britanniques à Calais

M. Lamassoure répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M^{me} Oddy.

Interviennent M. Elliott et M^{me} Hardstaff.

Question 23 de M^{me} Izquierdo Rojo: Gravité de la sécheresse en Andalousie

M. Lamassoure répond à la question.

Intervient M^{me} Izquierdo Rojo

M^{me} le Président communique que les questions 24 à 35 recevront des réponses écrites.

M^{mes} le Président déclare close cette partie de l'heure des questions (questions au Conseil).

20. Prix des denrées alimentaires et des produits non alimentaires *I (débat)**

M^{me} Oomen-Ruijten présente son rapport, fait au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 79/581/CEE du Conseil relative à la protection des consommateurs en matière d'indication des prix des denrées alimentaires, modifiée par la directive 88/315/CEE du Conseil, et la directive 88/314/CEE du Conseil relative à la protection des consommateurs en matière d'indication des prix des produits non alimentaires (COM(94)0431 – C4-0263/94 – 94/0300(COD)) (A4-0091/95).

Interviennent MM. Garosci, rapporteur pour avis de la commission économique, Whitehead, au nom du groupe PSE, Gaigg, au nom du groupe PPE, M^{mes} Riis-Jørgensen, au nom du groupe ELDR, Hautala, au nom du groupe V, M. Schweitzer, non-inscrit, M^{me} Johansson, M. Monti, membre de la Commission, M^{me} Oomen-Ruijten, MM. Monti et Whitehead.

M^{me} le Président déclare clos le débat.

vote: partie I, point 9 du 19.5.1995

Mardi, 16 mai 1995

21. Mise en décharge des déchets (changement de base juridique)

M. Bowe présente son rapport, fait au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, sur le changement de base juridique de la proposition de directive du Conseil concernant la mise en décharge des déchets (C4-0119/94 - 94/0335(COD)) (A4-0082/95).

Interviennent MM. White, au nom du groupe PSE, Eisma, au nom du groupe ELDR, Hyland, au nom du groupe RDE, M^{me} McKenna, au nom du groupe V, M. Blokland, au nom du groupe EDN et M^{me} Bjerregaard, membre de la Commission.

M^{me} le Président déclare clos le débat.

vote: partie I, point 13 du 19.5.1995

22. Virements transfrontaliers ***I (débat)

M^{me} Peijs présente son rapport, fait au nom de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les virements transfrontaliers (COM(94)0436 - C4-0229/94 - 94/0242(COD)) (A4-0089/95).

Interviennent M^{mes} Kuhn, rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, Gebhardt, rapporteur pour avis de la commission juridique, MM. Rönholm, au nom du groupe PSE, Janssen van Raay, au nom du groupe PPE, M^{me} Boogerd-Quaak, au nom du groupe ELDR, MM. Garosci, au nom du groupe FE, Gallagher, au nom du groupe RDE, Wolf, au nom du groupe V, Blokland, au nom du groupe EDN, Schreiner, non-inscrit, M^{me} Randzio-Plath, président de la sous-commission monétaire, MM. Spindelegger, Fantuzzi, Garriga Polledo, Monti, membre de la Commission, M^{me} Peijs qui pose une question à la Commission, à laquelle M. Monti répond.

M^{me} le Président déclare clos le débat.

vote: partie I, point 10 du 19.5.1995

23. Ordre du jour de la prochaine séance

M^{me} le Président communique que l'ordre du jour de la séance du lendemain est fixé comme suit:

de 9 heures à 10 h 45, de 11 h 15 à 13 heures, de 15 à 19 heures et de 21 à 24 heures

de 9 heures à 9 h 15:

- débat d'actualité (recours)

de 9 h 15 à 10 h 45:

- discussion commune de trois rapports sur les réseaux transeuropéens dans les secteurs de l'énergie et du transport ***I/**I

de 10 h 45 à 11 h 15:

- séance solennelle

de 11 h 15 à 12 heures:

- suite du débat sur le rapport Bourlanges et David W. Martin sur le TUE et la Conférence intergouvernementale de 1996 (déclarations des groupes politiques)

à 12 heures:

- heure des votes

de 15 heures à 17 h 30:

- discussion commune de quatre rapports sur les prix des produits agricoles et prélèvement supplémentaire dans le secteur du lait - Cultures arables - Coton *

de 17 h 30 à 19 heures:

- heure des questions à la Commission

de 21 heures à 24 heures:

- présentation par la Commission de l'avant-projet de budget pour 1996
- rapport Miranda sur l'État prévisionnel 1996
- 2^e rapport Tomlinson sur la BEI et projets en Afrique du Sud*
- 2^e rapport annuel Newman sur les droits de l'homme dans l'Union européenne

(La séance est levée à 0 h 20.)

Enrico VINCI,
Secrétaire général

Ursula SCHLEICHER,
Vice-Président

Mardi, 16 mai 1995

PARTIE II

Textes adoptés par le Parlement européen

1. Téléphonie vocale *I**

A4-0090/95

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'application à la téléphonie vocale des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (COM(94)0689 – C4-0126/95 – 95/0020(COD))

Cette proposition est approuvée.

Résolution législative portant avis du Parlement européen sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'application à la téléphonie vocale des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (COM(94)0689 – C4-0126/95 – 95/0020(COD))

(Procédure de codécision: première lecture)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(94)0689 – 95/0020(COD)),
- vu l'article 189 B, paragraphe 2, du Traité CE et l'article 100 A du Traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C4-0126/95),
- vu l'article 58 de son règlement,
- vu le rapport de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle (A4-0090/95);

1. approuve la proposition de la Commission;
 2. au cas où le Conseil entendrait s'écarter du texte approuvé par le Parlement, invite celui-ci à l'en informer et demande l'ouverture de la procédure de concertation;
 3. rappelle que la Commission est tenue de présenter au Parlement toute modification qu'elle entendrait apporter à sa proposition;
 4. charge son Président de transmettre le présent avis au Conseil et à la Commission.
-

Mardi, 16 mai 1995

2. Modification de l'article 52, paragraphe 5, du règlement du Parlement

A4-0065/95

Règlement du Parlement européen

ANCIEN TEXTE

NOUVEAU TEXTE

(Amendement 1)

Article 52, paragraphe 5

5. Dès que la commission a adopté son rapport, et sous réserve de l'application de l'article 102, paragraphe 1, et de l'article 103, le Président l'inscrit à l'ordre du jour de la période de session suivante. La résolution et les éventuels amendements de la commission sont réputés adoptés et sont inscrits au procès-verbal, sauf opposition par écrit, avant le début *de la séance*, d'un dixième des membres qui composent le Parlement, *appartenant* au moins à trois groupes politiques, *auquel cas le rapport de la commission est examiné au cours de la même séance plénière suivant la procédure habituelle.*

5. Dès que la commission a adopté son rapport, et sous réserve de l'application de l'article 102, paragraphe 1, et de l'article 103, le Président l'inscrit à l'ordre du jour de la période de session suivante. La résolution et les éventuels amendements de la commission sont réputés adoptés et sont inscrits au procès-verbal, sauf opposition par écrit, avant le début **du deuxième jour de la période de session**, d'un dixième des membres qui composent le Parlement, **provenant d'au moins trois groupes politiques. Le Président donne communication de cette opposition au début de la deuxième séance de la période de session; dans ce cas, le rapport de la commission est inscrit à l'ordre du jour de la période de session en question ou de la suivante et est traité conformément à la procédure habituelle. Le Président fixe un délai pour le dépôt des amendements.**

Décision portant modification de l'article 52, paragraphe 5, du règlement du Parlement européen concernant la délégation du pouvoir de décision à une commission

Le Parlement européen,

- vu la lettre de son Président, en date du 5 octobre 1994,
 - vu les articles 162 et 163 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités (A4-0065/95);
1. décide d'apporter à son règlement la modification qui précède;
 2. charge son Président de transmettre la présente décision, pour information, au Conseil et à la Commission.

3. Mercosur

A4-0075/95

Résolution sur le renforcement de la politique de l'Union européenne à l'égard du Mercosur

Le Parlement européen,

- vu la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur le renforcement de la politique de l'Union européenne à l'égard du Mercosur (COM(94)0428 – C4-0208/94),

Mardi, 16 mai 1995

- vu ses résolutions des 13 juillet 1990, 22 février 1991, 14 février 1992, 15 mai 1992 et 19 novembre 1992 sur la conclusion de l'accord-cadre de coopération entre la Communauté économique européenne et les Républiques d'Argentine, du Chili, de l'Uruguay, du Paraguay et du Brésil ⁽¹⁾,
 - vu sa résolution du 15 décembre 1992 sur l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique ⁽²⁾,
 - vu sa résolution du 22 avril 1994 sur les relations économiques et commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine ⁽³⁾,
 - vu la déclaration solennelle conjointe du 22 décembre 1994 entre le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne d'une part, et les États membres du Mercosur d'autre part ⁽⁴⁾,
 - vu le rapport de la commission des relations économiques extérieures et les avis de la commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense ainsi que de la commission du développement et de la coopération (A4-0075/95),
- A. exprimant sa satisfaction pour les progrès accomplis dans le processus d'intégration économique et commerciale du Cône sud du continent américain, qui devraient déboucher sur la mise en place d'un marché commun à l'horizon 2000,
- B. considérant que le Mercosur représente la volonté politique de ses États membres de promouvoir l'intégration régionale afin de relever les défis de la mondialisation économique et de renforcer le statut de cette région dans l'économie et la politique internationales,
- C. considérant que la réunion des Présidents du Mercosur, qui a eu lieu en décembre 1994, à Ouro Preto (Brésil), a représenté un saut qualitatif fondamental dans ce processus d'intégration régionale, puisqu'il a été décidé de créer une Union douanière à compter du 1^{er} janvier 1995 concernant la majeure partie des échanges commerciaux, tout comme de doter le Mercosur de la personnalité juridique internationale et d'une structure institutionnelle définitive,
- D. considérant que le Chili et la Bolivie négocient actuellement leur association au Mercosur,
- E. considérant que le Mercosur apparaît comme le quatrième grand ensemble économique mondial, après l'Union européenne, l'ALENA (NAFTA) et le Japon, qu'il s'agit en outre d'une «zone de prospérité émergente» dotée d'un grand potentiel de croissance et dont le dynamisme économique au cours des dernières années n'a été dépassé que par les pays du Sud-Est asiatique,
- F. considérant en outre que les pays membres du Mercosur disposent d'une tradition confirmée d'économie de marché et comptent d'énormes ressources naturelles,
- G. considérant que le Mercosur doit jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la préservation des ressources naturelles et le maintien des équilibres écologiques du monde,
- H. considérant qu'il existe des communautés indigènes dans certains pays membres du Mercosur, notamment dans la région amazonienne,
- I. considérant que l'Union européenne est le premier partenaire commercial du Mercosur et son premier investisseur étranger et que les échanges commerciaux entre les deux régions présentent traditionnellement un déficit pour l'Union,

⁽¹⁾ JO C 231 du 17.9.1990, p. 215; JO C 72 du 18.3.1991, p. 193; JO C 77 du 16.3.1992, p. 221; JO C 150 du 15.6.1992, p. 363; JO C 337 du 21.12.1992, p. 237.

⁽²⁾ JO C 21 du 25.1.1993, p. 77.

⁽³⁾ JO C 128 du 9.5.1994.

⁽⁴⁾ JO C 377 du 31.12.1994, p. 1.

Mardi, 16 mai 1995

- J. considérant que le Cône sud du continent américain apparaît traditionnellement comme la sous-région où la présence européenne est la plus forte en raison des liens historiques et culturels solides existant entre les deux parties et qui se sont traduits par d'étroites relations économiques et sociales,
- K. considérant que le renforcement des relations UE-Mercosur se fonde sur des valeurs communes partagées telles que le régime démocratique, le respect des droits de l'homme, la liberté économique et la justice sociale, et sur les intérêts stratégiques des deux régions,
- L. considérant le rôle historique joué par certains États membres dans le cadre des relations avec les pays du Mercosur et les pays latino-américains en général,
- M. considérant que le récent Sommet des Amériques a fixé comme objectif de créer, dès 2005, une zone de libre-échange sur tout le continent américain,
- N. considérant à cet égard que l'adhésion prochaine du Chili à l'ALENA constituera une preuve décisive de la volonté d'avancer sur la voie de la construction de cette zone de libre-échange dans toute l'Amérique,
- O. considérant que l'Union européenne a toujours rejeté la doctrine de la division du monde en blocs et zones d'influence économique et commerciale et, qu'à ce titre, il est nécessaire qu'elle définisse une stratégie à moyen terme avec le Mercosur si elle entend préserver, voire renforcer les liens commerciaux et politiques d'ores et déjà existants,
- P. considérant que les pays du Mercosur souhaitent maintenir un équilibre dans les relations avec les États-Unis et avec l'Union européenne et ne pas demeurer en marge du marché européen après les accords préférentiels de libre-échange que l'Union a conclus avec les pays associés d'Europe centrale et orientale et les accords qu'elle négocie avec la Turquie, Israël et les pays d'Afrique du Nord,
- Q. considérant que l'Union européenne a conclu un réseau d'accords-cadre de la troisième génération avec les quatre États membres du Mercosur et avec le Chili, tout comme un accord interinstitutionnel entre la Commission européenne et le Groupe marché commun – organe exécutif du Mercosur – qui permet l'assistance technique, l'échange d'informations, la formation et l'appui institutionnel au Mercosur dans le domaine de l'agriculture, des normes techniques et en matière douanière,
- R. considérant que depuis 1990, le dialogue politique institutionnel entre l'Union européenne et les États membres du Mercosur se déroule principalement au niveau régional, dans le cadre des conférences ministérielles entre l'Union européenne et le Groupe de Rio qui sont organisées chaque année,
- S. considérant que l'agriculture représente 36 % du volume des échanges entre l'Union européenne et les pays membres du Mercosur et compte tenu de la sensibilité particulière de ces produits, de la réforme de la politique agricole commune de l'Union européenne, du rôle de l'agriculture dans l'économie du Mercosur et des conséquences prévisibles de l'accord final pour la libéralisation des échanges agricoles qui sera souscrit dans le cadre de l'Uruguay Round,
- T. considérant que le nouveau plan pluriannuel de préférences généralisées de l'Union européenne a fixé les mécanismes de solidarité et de graduation qui permettent de transférer les marges préférentielles des pays plus développés vers les pays moins développés et que, dans ce contexte, les importations de certains biens en provenance des deux pays du Mercosur dont le degré de développement industriel est le plus avancé (Brésil et Argentine) verront disparaître leur marge préférentielle d'entrée au début de 1996 ou, sous une forme échelonnée, au commencement de 1998;
1. accueille avec satisfaction la déclaration solennelle conjointe du 22 décembre 1994 entre l'Union européenne et le Mercosur et soutient la stratégie convenue à cette occasion afin de parvenir à une association politique et économique interrégionale moyennant:
- une phase préparatoire dont l'instrument de base sera la conclusion d'un accord-cadre interrégional de coopération commerciale et économique,

Mardi, 16 mai 1995

- une phase finale dont l'objectif est l'application intégrale de cette association, fondée sur une coopération politique plus étroite; la libéralisation progressive et réciproque de tous les échanges – en tenant compte de la sensibilité de certains produits et conformément aux règles de l'OMC – la promotion des investissements et une coopération renforcée;
2. juge indispensable qu'outre l'évaluation ou l'examen annuel des progrès accomplis dans le processus d'intégration du Mercosur et dans l'application de l'accord-cadre interrégional, celui-ci inclue une clause stipulant l'accord politique en vertu duquel les parties s'engagent en 1998 à développer les aspects figurant sous le titre commercial, en vue de négocier l'établissement entre elles d'une zone de libre-échange dans le secteur industriel et des services ainsi qu'en vue d'assurer une libéralisation réciproque et progressive des échanges agricoles;
 3. juge souhaitable que l'association interrégionale entre l'Union européenne et le Mercosur puisse s'étendre à d'autres pays d'Amérique latine qui adhèrent au Mercosur ou s'y associent, tels que le Chili et la Bolivie et, à cet effet, demande à la Commission et au Conseil d'inclure dans l'accord-cadre une clause spécifique qui permette la participation de ces pays par le biais de formules appropriées;
 4. exprime sa conviction que l'application des accords de l'Uruguay Round dans le secteur industriel et, en particulier, la réduction des droits de douane, le démantèlement progressif de l'accord multifibres, la réduction du nombre et du niveau des «pics tarifaires» ainsi qu'une protection plus efficace des droits de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale devraient renforcer les échanges industriels entre l'Union européenne et le Mercosur;
 5. dans le cadre du nouveau SPG de l'Union européenne, se prononce en faveur de l'application raisonnable et progressive, par pays et par secteur, du mécanisme de graduation, et, à cet égard, demande à la Commission, dès lorsqu'un pays ne bénéficie plus du SPG, que le système de cumul régional continue à s'appliquer aux composantes de ce pays utilisées par les autres pays membres du même groupement régional;
 6. soutient par ailleurs le fait que pourront continuer à bénéficier du SPG tous les produits originaires des pays membres du Mercosur susceptibles d'en bénéficier et qui transitent par un État membre du groupe régional concerné par cette mesure afin d'être réexportés après une transformation minimale;
 7. se déclare convaincu que l'accord final de l'Uruguay Round concernant la libéralisation des échanges agricoles contribuera notablement à améliorer l'accès du Mercosur aux marchés internationaux des produits agricoles et, dans ce contexte, considère qu'il existe, au cours des prochaines années, une marge de manœuvre très limitée en ce qui concerne l'offre de concessions supplémentaires dépassant les engagements d'accès minimal souscrits lors de l'Uruguay Round;
 8. estime qu'il existe de larges possibilités de renforcer la coopération entre l'Union européenne et le Mercosur dans le secteur des services, en particulier dans les domaines des télécommunications, de l'automobile, des transports, du tourisme, des services financiers et des assurances et, à cette fin, souligne la nécessité de coopérer étroitement à l'harmonisation des dispositions juridiques et des normes techniques mutuelles dans ces sous-secteurs;
 9. invite les pays du Mercosur à adhérer dans un avenir assez proche à l'accord plurilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatif aux achats du secteur public et, dans ce contexte, considère que l'ouverture réciproque des marchés publics – y compris celui des télécommunications – devrait constituer un des éléments essentiels de la future association interrégionale UE-Mercosur;
 10. considère par ailleurs essentiel que l'accord-cadre institutionnalise le dialogue politique régulier entre l'UE et le Mercosur sur les questions bilatérales et internationales d'intérêt commun et, en ce sens, souligne que ce dialogue politique serait d'une grande utilité pour les deux parties afin de:
 - promouvoir les échanges commerciaux et certaines relations économiques harmonieuses,
 - définir une éventuelle stratégie coordonnée en ce qui concerne les normes de fonctionnement et les questions inscrites à l'ordre du jour de la nouvelle OMC et en ce qui concerne d'autres instances économiques internationales où il est possible de mener une action concertée (telles l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ou l'Union internationale des télécommunications,

Mardi, 16 mai 1995

- contribuer, par une meilleure compréhension réciproque, à ce que l'UE puisse agir en tant qu'interlocuteur du Mercosur devant les membres de l'OCDE et du Groupe des Sept et que le Mercosur fasse de même devant d'autres puissances émergentes,
- rapprocher les positions de l'UE et du Mercosur sur les questions de sécurité;

11. appuie l'intensification de la coopération économique mutuelle par le biais d'actions régionales menées dans les activités de recherche et de développement technologique et dans les secteurs de pointe (environnement, télécommunications et société de l'information ainsi que secteur audiovisuel) et, à cet égard, demande à la Commission d'examiner la possibilité que les pays du Mercosur puissent participer à certains programmes communautaires tels que MEDIA, selon les modalités de participation fixées pour les pays de l'AELE et les PECO;

12. juge souhaitable que l'Association interrégionale prévoie la participation de l'Union au cofinancement de projets régionaux d'infrastructure, culturels, de recherche agricole et forestière, de technologie de la pêche, de protection de l'environnement, d'énergie et d'appui aux opérations qui ont pour objet de promouvoir les investissements privés européens et, à cette fin, préconise que ce financement prenne la forme d'un nouveau cadre d'assistance financière pluriannuel englobant les subventions du budget communautaire et les prêts de la Banque européenne d'investissement;

13. souligne l'importance de promouvoir systématiquement les entreprises de participation conjointe entre petites et moyennes entreprises européennes et leurs homologues du Mercosur, notamment par le biais de capitaux à risque dont le volume devra augmenter considérablement;

14. soutient les initiatives prises par la Commission visant à accorder une assistance technique, fondée sur l'expérience dont elle dispose, afin de mettre en œuvre la prochaine étape du processus d'intégration du Mercosur et, en particulier, considère qu'il convient d'accorder la priorité à l'établissement:

- de critères en vue de la restructuration des secteurs économiques les plus vulnérables dans le processus d'intégration commerciale,
- d'instruments de cohésion économique et sociale entre les États membres et à la mise en œuvre de programmes sociaux de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'au dialogue entre les différents partenaires sociaux,
- de dispositions techniques communes dans le domaine de l'environnement,
- d'un modèle intégré de transport qui privilégie la dérégulation du transport maritime et le renforcement de la navigation fluviale ainsi que des transports par chemin de fer;

15. souhaite être régulièrement informé par la Commission sur les modalités et le volume de la participation de l'UE au projet de réseau fluvial Hidrovia;

16. partage la préoccupation exprimée par les ministres du groupe de Rio dans la déclaration finale de la dernière rencontre des ministres du Groupe de Rio et de l'Union européenne qui s'est tenue le 17 mars 1995 à Paris concernant les effets de plus en plus imprévisibles et menaçants des capitaux spéculatifs;

17. fait part de son inquiétude quant à l'existence et à l'ampleur du trafic de femmes, d'enfants, d'organes et de drogue entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, demande à la Commission de présenter des propositions visant à empêcher, entre l'Union et les pays tiers avec lesquels elle entretient des relations commerciales, les mouvements de capitaux provenant de tels trafics, et convie ses États membres à en protéger les victimes;

18. rappelle que les accords-cadre de la troisième génération, en vigueur entre l'Union européenne et chacun des États membres de Mercosur, ne prévoient pas une participation parlementaire et demande par conséquent, étant donné la portée et la spécificité du processus d'association interrégional, que l'accord-cadre interrégional inscrive dans ses dispositions institutionnelles le dialogue politique au niveau parlementaire entre les membres de la commission parlementaire conjointe du Mercosur et ceux du Parlement européen;

Mardi, 16 mai 1995

19. demande à la Commission et au Conseil de faire leurs les priorités du Parlement européen énoncées dans cette résolution en préparant et en adoptant respectivement le mandat de négociation en vue de l'accord-cadre interrégional de coopération commerciale et économique entre l'Union européenne et le Mercosur;

20. se félicite que l'on respecte, dans le cadre de la coopération UE-Mercosur, les intérêts généraux des communautés indigènes établies dans les pays du Mercosur et notamment, celles qui sont situées dans la région amazonienne;

21. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, aux gouvernements des États membres, au Conseil du Mercosur, aux gouvernements du Chili, de Bolivie ainsi qu'au parlement latino-américain.

4. Modification de l'article 159 du règlement du Parlement

A4-0094/95

Règlement du Parlement européen

ANCIEN TEXTE

NOUVEAU TEXTE

(Amendement 1)

Article 159, paragraphe 1

1. Au début de chaque législature, immédiatement après son élection, le Président lance un appel aux candidatures en vue de la nomination du médiateur et fixe le délai de présentation de celles-ci.

1. Au début de chaque législature, immédiatement après son élection **ou dans les cas prévus au paragraphe 10 du présent article**, le Président lance un appel aux candidatures en vue de la nomination du médiateur et fixe le délai de présentation de celles-ci. **Cet appel est publié au Journal officiel des Communautés européennes.**

(Amendement 2)

Article 159, paragraphe 2, premier alinéa

2. Les candidatures doivent être soutenues par *vingt-neuf députés au moins et justifier que le candidat remplit les conditions requises pour exercer les fonctions de médiateur.*

2. Les candidatures doivent être soutenues par **un minimum de vingt-neuf députés, ressortissants d'au moins deux États membres.**

Chaque député ne peut soutenir qu'une candidature.

(Amendement 3)

Article 159, paragraphe 2, deuxième alinéa

Elles doivent également comporter un engagement solennel de la part du candidat de n'exercer, s'il est nommé, aucune autre activité professionnelle, rémunérée ou non, pendant la durée de ses fonctions.

Les candidatures doivent comporter toutes les pièces justificatives permettant d'établir de façon certaine que le candidat remplit les conditions requises par le statut du médiateur.

(Amendement 4)

Article 159, paragraphe 3

3. *Elles sont transmises pour examen à la commission compétente, laquelle peut demander à entendre les intéressés.*

3. **Les candidatures** sont transmises à la commission compétente, laquelle peut demander à entendre les intéressés.

Ces auditions sont ouvertes à tous les députés.

Mardi, 16 mai 1995

ANCIEN TEXTE

NOUVEAU TEXTE

(Amendement 5)

Article 159, paragraphe 4

4. *La commission compétente soumet au vote du Parlement son choix d'un candidat.*

4. La liste alphabétique des candidatures recevables est ensuite soumise au vote du Parlement.

(Amendement 6)

Article 159, paragraphe 5

5. *Le Parlement inscrit ce vote à l'ordre du jour de la période de session qui suit la transmission de la proposition de la commission compétente.*

Supprimé.

(Amendement 7)

Article 159, paragraphe 6

6. *Le vote a lieu à bulletin secret et est acquis à la majorité des suffrages exprimés.*

6. Le vote a lieu **au scrutin** secret et est acquis à la majorité des suffrages exprimés.

Si aucun candidat n'est élu au terme des deux premiers tours, seuls peuvent se maintenir les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au deuxième tour.

Dans tous les cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé l'emporte.

(Amendement 8)

Article 159, paragraphe 8

8. *En cas de vote négatif, le Président peut inviter la commission compétente à formuler une nouvelle proposition ou il peut lancer un nouvel appel aux candidatures.*

Supprimé.

(Amendement 9)

*Annexe VIII (nouvelle)***Annexe VIII****Dispositions transitoires applicables à la nomination du premier médiateur**

Sont considérées d'office comme étant présentées les candidatures qui satisfont aux conditions prévues par l'appel aux candidatures en vue de la nomination du médiateur européen, publié au Journal officiel des Communautés européennes n° C 210 du 30 juillet 1994, p. 21, sauf si le candidat concerné renonce expressément à sa candidature.

Ces candidatures doivent être conformes aux dispositions du règlement du Parlement en ce qui concerne le nombre des députés qui les soutiennent et les modalités de ce soutien.

Mardi, 16 mai 1995

Décision portant modification de l'article 159 du règlement du Parlement européen concernant la nomination du médiateur*Le Parlement européen,*

- vu la lettre de son Président, en date du 14 novembre 1994,
 - vu les articles 162 et 163 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités (A4-0085/94),
 - vu le deuxième rapport de la commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités (A4-0024/95),
 - vu le troisième rapport de la commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités (A4-0094/95);
1. décide d'apporter à son règlement les modifications précédentes qui doivent prendre effet immédiatement.
 2. charge son Président de transmettre la présente décision, pour information, au Conseil et à la Commission.
-

Mardi, 16 mai 1995

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 16 mai 1995

Ont signé:

d'Aboville, Adam, Aelvoet, Ahern, Ahlqvist, Ainardi, Alavanos, Alber, Amadeo, Anastassopoulos, d'Ancona, Andersson Axel, Andersson Jan, André-Léonard, Andrews, Angelilli, Añoveros Trias de Bes, Antony, Aparicio Sánchez, Apolinário, Aramburu del Río, Areitio Toledo, Argyros, Arroni, Augias, Avgerinos, Azzolini, Baggioni, Baldarelli, Baldi, Balfé, Banotti, Bardong, Barón Crespo, Barros Moura, Barthes-Mayer, Barzanti, Baudis, Bazin, Bébéar, Belleré, Bennasar Tous, Berend, Berès, Bertens, Berthu, Bertinotti, Bianco, Billingham, van Bladel, Blak, Bloch von Blottnitz, Blokland, Blot, Böge, Bösch, Bonde, Boniperti, Bontempi, Boogerd-Quaak, Bossi, Botz, Bourlanges, Bowe, de Brémond d'Ars, Breyer, Brinkhorst, Brok, Burtone, Cabezón Alonso, Caccavale, Caligaris, Campos, Capucho, Carnero González, Carniti, Carrère d'Encausse, Cars, Casini Carlo, Casini Pier Ferdinando, Cassidy, Castagnède, Castagnetti, Castricum, Caudron, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Coates, Cohn-Bendit, Colajanni, Colli Comelli, Collins Gerard, Collins Kenneth D., Colombo Svevo, Colom i Naval, Cornelissen, Corrie, Costa Neves, Cot, Cox, Crampton, Crawley, Crepaz, Crowley, Cunha, Cunningham, Cushnahan, D'Andrea, Danesin, Dankert, Darras, Daskalaki, David, De Clercq, Decourrière, De Esteban Martin, De Giovanni, De la Merced Monge, Dell'Alba, De Luca, De Melo, Desama, de Vries, Díez de Rivera Icaza, van Dijk, Dillen, Dimitrakopoulos, Donnay, Donnelly Alan John, Donnelly Brendan Patrick, Dührkop Dührkop, Dury, Dybkjær, Ebner, Eisma, Elles, Elliott, Elmalan, Ephremidis, Estevan Bolea, Evans, Ewing, Fabre-Aubrespy, Falconer, Falkmer, Fantuzzi, Farassino, Farthofer, Fassa, Fayot, Ferber, Féret, Fernández-Albor, Fernández-Martín, Ferri, Filippi, Fitzsimons, Florio, Fontaine, Ford, Formentini, Fouque, Fraga Estévez, Friedrich, Frutos Gama, Funk, Furustrand, Gahrton, Gaigg, Galeote Quecedo, Gallagher, García Arias, García-Margallo y Marfil, Garosci, Garriga Polledo, Gasóliba i Böhm, de Gaulle, Gebhardt, Ghilardotti, Gil-Robles Gil-Delgado, Gillis, Girão Pereira, Glante, Glase, Goepel, Goerens, Görlach, Gomolka, González Álvarez, González Triviño, Graefe zu Baringdorf, Graenitz, Graziani, Gredler, Green, Gröner, Grosch, Grossetête, Günther, Guigou, Guinebertière, Gustafsson, Gutiérrez Díaz, Haarder, von Habsburg, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Hatzidakis, Haug, Hautala, Hawlicek, Heinisch, Hendrick, Herman, Hermange, Herzog, Hindley, Hlavac, Hoff, Hoppenstedt, Hory, Howitt, Hume, Hurtig, Hyland, Iivari, Imaz San Miguel, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jackson, Jacob, Järvilahti, Janssen van Raay, Jarzembowski, Jean-Pierre, Jensen Kirsten M., Jöns, Johansson, Jouppila, Jové Peres, Junker, Kaklamanis, Katiforis, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kerr, Killilea, Kindermann, Kinnock, Kittelmann, Kjer Hansen, Klab, Klironomos, Koch, König, Kofoed, Kokkola, Konrad, Kouchner, Kranidiotis, Krarup, Krehl, Kreissl-Dörfler, Kristoffersen, Kuckelkorn, Kuhn, Kuhne, Lage, Lalumière, La Malfa, Lambraki, Lambrias, Lang Carl, Lang Jack M.E., Lange, Langen, Langenhagen, Langer, Lannoye, Larive, Laurila, Le Chevallier, Le Gallou, Lehne, Lenz, Leopardi, Le Pen, Leperre-Verrier, Le Rachinel, Liese, Ligabue, Lindeperg, Linkohr, Linzer, Lööw, Lomas, Lucas Pires, Lüttge, Lulling, McCarthy, McCartin, McGowan, McIntosh, McKenna, McMahon, McMillan-Scott, McNally, Maij-Weggen, Malangré, Malerba, Malone, Mamère, Manisco, Mann Erika, Mann Thomas, Manzella, Marin, Marinho, Marinucci, Marra, Marset Campos, Martens, Martin David W., Martin Philippe-Armand, Martinez, Matutes Juan, Mayer, Medina Ortega, Megahy, Mégret, Meier, Méndez de Vigo, Mendiluce Pereiro, Mendonça, Metten, Mezzaroma, Miller, Miranda, Miranda de Lage, Mombaur, Moniz, Monteiro, Moorhouse, Morán López, Moretti, Morgan, Morris, Moscovici, Mosiek-Urbahn, Mouskouri, Müller, Mulder, Murphy, Muscardini, Musumeci, Myller, Nassauer, Needle, Nencini, Newens, Newman, Nicholson, Novo, Nußbaumer, Occhetto, Oddy, Olsson, Oomen-Ruijten, Oostlander, Orlando, Paakkinen, Pack, Pailler, Paisley, Palacio Vallelersundi, Panagopoulos, Pannella, Papakyriazis, Papayannakis, Parigi, Parodi, Pasty, Peijs, Peltari, Pérez Royo, Perry, Peter, Pettinari, Pex, Piecyk, Pimenta, Piquet, des Places, Plooij-van Gorsel, Plumb, Podestà, Poettering, Poggiolini, Poisson, Pollack, Pomicou, Pons Grau, Porto, Posch, Posselt, Pradier, Pronk, Provan, Puerta, van Putten, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Raffarin, Randzio-Plath, Rapkay, Rauti, Read, Reding, Redondo Jiménez, Rehder, Rehn Elisabeth, Rehn Olli Ilmari, Reichhold, Ribeiro, Riis-Jørgensen, Rinsche, Robles Piquer, Rocard, Rönholm, Rosado Fernandes, de Rose, Roth, Roth-Behrendt, Rothe, Roubatis, Rovsing, Rusanen, Rytta, Ryynänen, Sainjon, Saint-Pierre, Sakellariou, Salafranca Sánchez-Neyra, Salisch, Samland, Sánchez García, Sandberg-Fries, Sandbæk, Santini, Sanz-Fernández, Sarlis, Sauquillo Pérez del Arco, Scapagnini, Schäfer, Schaffner, Schiedermeier, Schierhuber, Schlechter, Schleicher, Schlüter, Schmid, Schmidbauer, Schnellhardt, Schreiner, Schröder, Schulz, Schwaiger, Schweitzer, Seal, Secchi, Segni, Seillier, Sierra González, Simpson, Sindal, Sisó Cruellas, Skinner, Smith, Soltwedel-Schäfer, Sonneveld, Sornosa Martínez, Souchet, Soulier, Spaak, Speciale, Spencer, Spiers, Spindelegger, Starrin, Stenius-Kaukonen, Stenmarck, Stevens, Stewart, Stewart-Clark, Stirbois, Stockmann, Striby, Sturdy, Tajani, Tannert, Tapie, Tappin, Tatarella, Telkämper, Terrón i Cusí, Teverson, Theonas, Theorin, Thomas, Thyssen, Tillich, Tindemans, Titley, Toivonen, Tomlinson, Tongue, Torres

Mardi, 16 mai 1995

Couto, Torres Marques, Trakatellis, Trautmann, Trizza, Truscott, Tsatsos, af Ugglas, Ullmann, Väyrynen, Valdivielso de Cué, Vallvé, Valverde López, Vandemeulebroucke, Vanhecke, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz da Silva, Vecchi, van Velzen W.G., van Velzen Wim, Verde i Aldea, Verwaerde, Viceconte, Vinci, Virgin, Vitorino, Voggenhuber, van der Waal, Waddington, Waidelich, Walter, Watson, Watts, Weber, Weiler, Wemheuer, West, White, Wiebenga, Wiersma, Wijsenbeek, Willockx, Wilson, Wolf, Wurtz, Wynn, Zimmermann.

Mardi, 16 mai 1995

ANNEXE

Résultats des votes par appel nominal

(+) = pour

(-) = contre

(O) = abstention

*1. Rapport Fayot A4-0094/95**am. 2,1*

(+)

ARE: Barthet-Mayer, Dell'Alba, Saint-Pierre, Sánchez García, Vandemeulebroucke**EDN:** Berthu, Blokland, Fabre-Aubrespy, de Gaulle, des Places, Souchet, van der Waal**ELDR:** Mulder, Wijsenbeek**FE:** Arroni, Azzolini, Casini Pierferdinando, De luca, Florio, Garosci, Parodi, Santini, Tajani, Viceconte**GUE:** Elmalan, Gonzalez Alvarez, Gutiérrez Díaz, Pailler, Puerta, Ribeiro, Theonas**NI:** Dillen, Le Gallou, Martinez, Nußbaumer, Schreiner, Vanhecke

PPE: Alber, Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Areitio Toledo, Argyros, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bianco, Böge, Bourlanges, de Bremond d'Ars, Cassidy, Castagnetti, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, Dimitrakopoulos, Ebner, Elles, Estevan Bolea, Falkmer, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martin, Filippi, Fontaine, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Gaigg, Galeote Quecedo, García-Margallo y Marfil, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Günther, Gustafsson, Habsburg, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Imaz San Miguel, Jackson, Janssen van Raay, Jarzembowski, Jouppila, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Klab, Konrad, Kristoffersen, König, Lambrias, Langen, Langenhagen, Laurila, Lehne, Lenz, Liese, Linzer, Lulling, McCartin, McIntosh, McMillan-Scott, Majj-Weggen, Malangré, Martens, Matutes Juan, Mendez de Vigo, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Mouskouri, Nassauer, Nicholson, Oomen-Ruijten, Pack, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Plumb, Poettering, Poggiolini, Posselt, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rusanen, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Segni, Sonneveld, Soulier, Spindelegger, Stenmarck, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Thyssen, Tillich, Tindemans, Toivonen, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Virgin

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Axel, Andersson Jan, Aparicio Sanchez, Apolinário, Avgerinos, Baldarelli, Barón Crespo, Barros-Moura, Barton, Beres, Billingham, van Bladel, Blak, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Castricum, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Cot, Crampton, Crawley, Crepaz, Cunningham, Dankert, David, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Dührkop Dührkop, Dury, Elliott, Evans, Fantuzzi, Farthofer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Furustrand, García Arias, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Görlach, González Triviño, Graenitz, Green, Gröner, Guigou, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Iivari, Imbeni, Izquierdo Rojo, Jöns, Johansson, Katiforis, Kerr, Kindermann, Kinnoek, Klironomos, Kokkola, Kranidiotis, Krehl, Kuckelkorn, Kuhn, Lage, Lindeperg, Lomas, Lüttge, Löow, McCarthy, McGowan, McMahon, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Meier, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Myller, Needle, Nencini, Newens, Oddy, Paakkinen, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Piecyk, Pollack, Posch, van Putten, Rapkay, Read, Rehder, Ribeiro Moniz, Roth-Behrendt, Rothe, Rothley, Roubatis, Rytter, Rönnholm, Sakellariou, Salisch, Samland, Sandberg-Fries, Sanz Fernández, Sauquillo Perez del Arco, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer, Schulz, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Soares, Speciale, Spiers, Stewart, Stockmann, Tannert, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Tongue, Torres Couto, Truscott, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Waidelich, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, White, Whitehead, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

RDE: Aboville, Carrère d'Encausse, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Donnay, Girão Pereira, Guinebertière, Killilea, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Schaffner

Mardi, 16 mai 1995

V: Aelvocht, Ahern, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Hautala, Kreissl-Dörfler, Langer, Müller, Soltwedel-Schäfer, Telkämper, Wolf

(–)

ARE: Ewing

ELDR: André-Léonard, Bertens, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Capucho, Cars, Costa Neves, Cox, Cunha, De Clercq, De Melo, Dybkjær, Eisma, Fassa, Formentini, Gasòliba i Böhm, Goerens, Gredler, Haarder, Järvilahti, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Mendonça, Olsson, Plooi-j-van Gorsel, Porto, Rehn elisabeth, Riis-Jørgensen, Ryyänen, Spaak, Starrin, Teverson, Vallvé, Vaz Da Silva, Väyrynen, Watson

GUE: Stenius-Kaukonen

(O)

ARE: Lalumière, Pradier

ELDR: Wiebenga

PPE: Brok

PSE: Newman

V: McKenna

2. Rapport Fayot A4-0094/95

am. 2,2

(+)

ARE: Barthet-Mayer, Dell'Alba, Ewing, Lalumière, Pradier, Saint-Pierre, Sánchez García, Vandemeulebroucke

ELDR: André-Léonard, Bertens, Brinkhorst, Capucho, Cars, Costa Neves, Cox, Cunha, De Clercq, Dybkjær, Eisma, Fassa, Formentini, Gasòliba i Böhm, Goerens, Gredler, Haarder, Järvilahti, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Mendonça, Mulder, Olsson, Pelttari, Plooi-j-van Gorsel, Porto, Rehn elisabeth, Riis-Jørgensen, Ryyänen, Spaak, Starrin, Teverson, Vallvé, Vaz Da Silva, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek

FE: Arroni, Azzolini, Casini Pierferdinando, De luca, Florio, Garosci, Parodi, Santini, Tajani, Viceconte

GUE: Elmalan, Gonzalez Alvarez, Gutiérrez Díaz, Piquet, Puerta, Stenius-Kaukonen, Theonas

NI: Nußbaumer

PPE: Alber, Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Areitio Toledo, Argyros, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bianco, Böge, de Bremond d'Ars, Brok, Cassidy, Castagnetti, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cushnahan, D'Andrea, De Esteban Martin, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Estevan Bolea, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martin, Filippi, Fontaine, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Gaigg, Galeote Quecedo, García-Margallo y Marfil, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Günther, Gustafsson, Habsburg, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Imaz San Miguel, Jackson, Janssen van Raay, Jarzembowski, Jouppila, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, König, Lambrias, Langen, Langenhagen, Laurila, Lenz, Liese, Linzer, Lulling, McCartin, McIntosh, Maij-Weggen, Malangré, Martens, Matutes Juan, Mendez de Vigo, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Mouskouri, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Pack, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Plumb, Poettering, Poggiolini, Posselt, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Roving, Rusanen, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Segni, Sonneveld, Soulier, Spindelegger, Stenmarck, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Thyssen, Tillich, Tindemans, Toivonen, Trakatellis, Uggla, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Virgin

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Axel, Andersson Jan, Aparicio Sanchez, Apolinário, Avgerinos, Baldarelli, Barón Crespo, Barros-Moura, Barton, Billingham, van Bladel, Blak, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Castricum, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Cot, Crampton, Crawley, Crepez, Cunningham, Dankert, David,

Mardi, 16 mai 1995

De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Dührkop Dührkop, Dury, Elliott, Evans, Fantuzzi, Farthofer, Fayot, Frutos Gama, Furustrand, García Arias, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Görlach, González Triviño, Graenitz, Green, Gröner, Guigou, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Iivari, Imbeni, Izquierdo Rojo, Jöns, Johansson, Katiforis, Kerr, Kindermann, Kinnock, Klironomos, Kokkola, Kranidiotis, Krehl, Kuckelkorn, Kuhn, Lage, Lindeperg, Lomas, Lüttge, Löow, McCarthy, McGowan, McMahon, McNally, Malone, Mann Erika, Martin David W., Medina Ortega, Meier, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Myller, Needle, Nencini, Newens, Oddy, Paakkinen, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Piecyk, Pollack, Posch, van Putten, Rapkay, Read, Rehder, Ribeiro Moniz, Roth-Behrendt, Rothe, Rothley, Roubatis, Rytta, Rönholm, Sakellariou, Salisch, Samland, Sandberg-Fries, Sanz Fernández, Sauquillo Perez del Arco, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer, Schulz, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Soares, Speciale, Spiers, Stewart, Stockmann, Tannert, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Tongue, Torres Couto, Truscott, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Waidelich, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, White, Whitehead, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

RDE: Carrère d'Encausse, Crowley, Daskalaki, Donnay, Girão Pereira, Guinebertière, Jacob, Killilea, Rosado Fernandes, Schaffner

V: Aelvoet, Ahern, Bloch von Blotnitz, Breyer, van Dijk, Hautala, Kreissl-Dörfler, Langer, Müller, Soltwedel-Schäfer, Telkämper, Wolf

(-)

EDN: Berthu, Blokland, Fabre-Aubrespy, de Gaulle, des Places, Souchet, van der Waal

NI: Dillen, Le Gallou, Martinez, Vanhecke

NI: Schreiner

(O)

PPE: Nicholson

PSE: Newman

RDE: Collins Gerard, Pasty

V: Gahrton

3. Rapport Fayot A4-0094/95

am. 2,3

(+)

ARE: Barthet-Mayer, Dell'Alba, Ewing, Lalumière, Pradier, Saint-Pierre, Sánchez García, Vandemeulebroucke

EDN: Berthu, Blokland, Bonde, Fabre-Aubrespy, de Gaulle, des Places, Sandbæk, Souchet, van der Waal

ELDR: André-Léonard, Bertens, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Capucho, Cars, Costa Neves, Cox, Cunha, De Clercq, De Melo, Dybkjær, Eisma, Fassa, Formentini, Gasòliba i Böhm, Goerens, Gredler, Haarder, Järvilähti, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Mendonça, Mulder, Olsson, Pelttari, Plooi-j-van Gorsel, Rehn elisabeth, Riis-Jørgensen, Ryynänen, Spaak, Starrin, Teverson, Vallvé, Vaz Da Silva, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek

FE: Arroni, Azzolini, Casini Pierferdinando, De luca, Florio, Garosci, Parodi, Santini, Tajani, Viceconte

GUE: Elmalan, Gonzalez Alvarez, Gutiérrez Díaz, Hurtig, Pailler, Piquet, Puerta, Ribeiro, Stenius-Kaukonen, Theonas

NI: Martinez, Schreiner

PPE: Alber, Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Areitio Toledo, Argyros, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bianco, Böge, Bourlanges, de Bremond d' Ars, Brok, Burtone, Cassidy, Castagnetti, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cushnahan, D'Andrea, De Esteban Martin, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Estevan Bolea, Falkmer, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martin, Filippi, Fontaine, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Gaigg, García-Margallo y Marfil, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Günther, Gustafsson, Habsburg,

Mardi, 16 mai 1995

Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Imaz San Miguel, Jackson, Janssen van Raay, Jarzembowski, Jouppila, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Klaß, Koch, Kristoffersen, König, Lambrias, Langen, Laurila, Lehne, Lenz, Liese, Linzer, Lulling, McCartin, McIntosh, Maij-Weggen, Malangré, Martens, Matutes Juan, Mendez de Vigo, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Mouskouri, Nassauer, Nicholson, Oomen-Ruijten, Oostlander, Pack, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Plumb, Poettering, Poggiolini, Posselt, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rusanen, Salafraña Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Segni, Sisó Cruellas, Sonneveld, Soulier, Spindelegger, Stenmarck, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Thyssen, Tillich, Tindemans, Toivonen, Trakatellis, Ugglas, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Virgin

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Axel, Andersson Jan, Aparicio Sanchez, Apolinário, Avgerinos, Baldarelli, Barón Crespo, Barros-Moura, Barton, Beres, Billingham, van Bladel, Blak, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Castricum, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Cot, Crampton, Crawley, Crepaz, Cunningham, Dankert, David, De Giovanni, Desama, Diez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Dührkop Dührkop, Dury, Elliott, Evans, Fantuzzi, Farthofer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Furustrand, García Arias, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Görlach, González Triviño, Graenitz, Green, Gröner, Guigou, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Iivari, Imbeni, Izquierdo Rojo, Jöns, Johansson, Katiforis, Kerr, Kindermann, Kinnock, Klironomos, Kokkola, Kranidiotis, Krehl, Kuckelkorn, Kuhn, Lage, Lindeperg, Lomas, Lüttge, Lööw, McCarthy, McGowan, McMahon, McNally, Malone, Mann Erika, Martin David W., Medina Ortega, Meier, Metten, Müller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Myller, Needle, Nencini, Newens, Oddy, Paakkinen, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Piecyk, Pollack, Posch, van Putten, Rapkay, Read, Rehder, Ribeiro Moniz, Roth-Behrendt, Rothe, Rothley, Roubatis, Rytta, Rönnholm, Sakellariou, Salisch, Samland, Sandberg-Fries, Sanz Fernández, Sauquillo Perez del Arco, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer, Schulz, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Soares, Speciale, Spiers, Stewart, Stockmann, Tannert, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Tongue, Torres Couto, Truscott, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Waidelich, Watts, Weiler, Wemheuer, West, White, Whitehead, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

RDE: Aboville, Carrère d'Encausse, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Donnay, Guinebertière, Jacob, Killilea, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Schaffner

V: Aelvoet, Ahern, Bloch von Blottnitz, Breyer, van Dijk, Gahrton, Hautala, Kreissl-Dörfler, Langer, Müller, Soltwedel-Schäfer, Telkämper, Wolf

(O)

NI: Dillen, Le Gallou, Vanhecke

PPE: Rack

PSE: Newman

4. Rapport Fayot A4-0094/95

ensemble

(+)

ARE: Barthet-Mayer, Dell'Alba, Ewing, Lalumière, Pradier, Saint-Pierre, Sánchez García, Vandemeulebroucke

ELDR: André-Léonard, Bertens, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Capucho, Costa Neves, Cox, Cunha, De Clercq, De Melo, Eisma, Fassa, Formentini, Gasòliba i Böhm, Goerens, Gredler, Haarder, Järvilähti, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Mendonça, Mulder, Olsson, Pelttari, Plooij-van Gorsel, Porto, Rehn Elisabeth, Rehn Olli, Riis-Jørgensen, Ryyänen, Spaak, Starrin, Teverson, Vallvé, Vaz Da Silva, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijzenbeek

GUE: Elmalan, Gonzalez Alvarez, Gutiérrez Díaz, Hurtig, Pailler, Piquet, Puerta, Ribeiro, Stenius-Kaukonen, Theonas

NI: Angelilli, Nußbaumer, Schreiner, Trizza

PPE: Alber, Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Areitio Toledo, Argyros, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bianco, Böge, Bourlanges, de Bremond d'Ars, Brok, Burtone, Cassidy, Castagnetti, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo,

Mardi, 16 mai 1995

Cornelissen, Corrie, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Estevan Bolea, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martin, Filippi, Fontaine, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Gaigg, Galeote Quecedo, García-Margallo y Marfil, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Günther, Gustafsson, Habsburg, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Imaz San Miguel, Jackson, Janssen van Raay, Jarzembowski, Joupila, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, König, Lambrias, Langen, Langenhagen, Laurila, Lehne, Lenz, Liese, Linzer, Lulling, McCartin, McIntosh, Maij-Weggen, Malangré, Martens, Matutes Juan, Mendez de Vigo, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Mouskouri, Nassauer, Nicholson, Oomen-Ruijten, Oostlander, Pack, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Plumb, Poettering, Poggiolini, Posselt, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rusanen, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Segni, Sisó Cruellas, Sonneveld, Soulier, Spindelegger, Stewart-Clark, Sturdy, Thyssen, Tillich, Tindemans, Toivonen, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G.

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Axel, Andersson Jan, Aparicio Sanchez, Apolinário, Avgerinos, Baldarelli, Barón Crespo, Barros-Moura, Barton, Beres, Billingham, van Bladel, Blak, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Castricum, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Cot, Crampton, Crawley, Crepaz, Cunningham, Dankert, David, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Dührkop Dührkop, Dury, Elliott, Evans, Fantuzzi, Farthofer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Furustrand, García Arias, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Görlach, González Triviño, Graenitz, Green, Gröner, Guigou, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Iivari, Imbeni, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Johansson, Katiforis, Kerr, Kindermann, Kinnock, Klironomos, Kokkola, Kranidiotis, Krehl, Kuckelkorn, Kuhn, Lage, Lambraki, Lindeperg, Lomas, Lüttge, Löow, McCarthy, McGowan, McMahon, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Meier, Metten, Miller, Morán López, Morgan, Murphy, Myller, Needle, Nencini, Newens, Oddy, Paakinen, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Piecyk, Pollack, Posch, van Putten, Rapkay, Read, Rehder, Ribeiro Moniz, Roth-Behrendt, Rothe, Rothley, Roubatis, Rytter, Rönnholm, Sakellariou, Salisch, Samland, Sandberg-Fries, Sanz Fernández, Sauquillo Perez del Arco, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer, Schulz, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Soares, Speciale, Spiers, Stewart, Stockmann, Tannert, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Tongue, Torres Couto, Truscott, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Waidelich, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, White, Whitehead, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

RDE: Aboville, Carrère d'Encausse, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Donnay, Girão Pereira, Guinebertière, Jacob, Killilea, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Schaffner

(-)

EDN: Berthu, Blokland, Bonde, Fabre-Aubrespy, de Gaulle, des Places, Sandbæk, Souchet, van der Waal

ELDR: Cars

FE: Arroni, Azzolini, Casini Pierferdinando, De luca, Florio, Garosci, Parodi, Santini, Tajani, Viceconte

NI: Dillen, Le Gallou, Martinez, Vanhecke

V: Aelvoet, Ahern, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Hautala, Kreissl-Dörfler, Langer, McKenna, Müller, Soltwedel-Schäfer, Telkämper, Wolf

(O)

ELDR: Dybkjær

PPE: Falkmer, Stenmarck, Ugglas, Virgin

PSE: Miranda de Lage, Newman